

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2017**

---

**Bureau**

**Présidente :** Mme Nathalie VERGAIN  
**Vice-président e :** Mme Olga VILLARRUBIA  
**Secrétaire :** Mme Céline ROSSELET  
**Membres :** M. Christian FLURY, M. Thierry AESCHBACHER

**Sont présents :**

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

**Excusés :**

M. Christian FLURY, M. Yannick HANIFI, M. Steeve RAY, Mme Nancy RUERAT, Mme Olga VILLARRUBIA

**Assistent à la séance :** M. Damien BONFANTI, Maire  
M. Stéphane LORENZINI, M. Frédéric RENEVEY,  
Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2017
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation du compte rendu administratif 2016
- 7) Projets de délibération du Conseil administratif  
Collecteur intercommunal EC route du Grand-Lancy – Crédit  
d'investissement (Fr. 1'020'000.--) (107-17.06)

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

- 8) **Commission de l'administration et des affaires économiques –  
Séance du 22 mai 2017 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**  
Modification des statuts du Groupement intercommunal  
« Organisation régionale de protection civile » (ORPC) de Lancy-  
Cressy (093-17.03) **p. 787 Arrêté**
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 29 mai 2017**  
**Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
Quartier de la Chapelle – 2<sup>e</sup> étape – Chemin Le-Sapay –  
Aménagement d'une route d'accès avec trottoirs et création d'un  
éco-point – Crédit d'investissement (Fr. 1'330'000.--) (100-17.05) **p. 789 Arrêté**
- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 29 mai 2017**  
**Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**  
**Commission des finances et du logement – Séance du 12 juin 2017**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
Quartier de Surville – Réseaux d'assainissement publics et collectifs-  
privés d'intérêt local – Crédit d'étude (Fr. 215'000.--) (101-17.05) **p. 791 Arrêté**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 31 mai 2017 - Rapporteur : M. Christian HAAS**  
a) Achat de la parcelle 217 de Lancy, 62, avenue du Petit-Lancy /  
35, avenue du Plateau (Fr. 1'568'100.--) (105-17.05) **p. 793 Arrêté**  
b) Révision du Plan directeur cantonal 2030 **p. 799 Résolution**
- 12) **Commission sociale - Séance du 6 juin 2017 -**  
**Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI**  
**Commission des finances et du logement – Séance du 12 juin 2017**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
Octroi d'une subvention d'investissement à l'association Espace de  
vie infantine Clair-Matin pour son agrandissement et divers travaux  
(Fr. 480'000.--) (106-17.05) **p. 803 Arrêté**
- 13) **Commission du développement durable – Séance du 7 juin 2017**  
**Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**  
**Commission des finances et du logement – Séance du 12 juin 2017**  
**Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
Création d'une place de jeux au square Clair-Matin – Crédit d'étude  
et crédit de construction (Fr. 340'000.--) (104-17.05) **p. 813 Arrêté**
- 14) **Commission de la sécurité - Séance du 9 mai 2017 -**  
**Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**  
a) Présentation de la formation APM **p. 820 Information**  
b) Concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours **p. 821 Information**  
c) Divers **Information**
- 15) **Commission de la culture - Séance du 11 mai 2017 -**  
**Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI**  
a) Présentation du site Internet Museumonline **p. 822 Information**  
b) Présentation du programme du festival Mai au parc 2017 **p. 822 Information**  
c) Présentation de la programmation de la salle communale du  
Petit-Lancy, du festival Lancy-Tennessee et du festival des  
Lumières **p. 822 Information**

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

- d) Point de situation sur la politique et la planification culturelle de la Ville de Lancy **p. 823** **Information**
- e) Divers
- 16) Commission des finances et du logement – Séance du 20 mars 2017  
Commission conjointe des finances et du logement et des sports -  
Séance du 15 mai 2017  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER  
Situation financière du Lancy FC **p. 824** **Information****
- 17) Commission de l'administration et des affaires économiques –  
Séance du 22 mai 2017 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT **p. 826** **Information****
- a) Point de situation sur le chèque économique
- b) Divers
- 18) Commission des travaux et constructions - Séance du 29 mai 2017-  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD  
Divers**
- 19) Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 31 mai 2017 - Rapporteur : M. Christian HAAS **p. 827** **Information****
- a) Cité de Pesay – Présentation du projet de construction de logements
- b) Divers
- 20) Commission sociale - Séance du 6 juin 2017 -  
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI **p. 828** **Information****
- a) Présentation des crèches de Lancy
- b) Divers
- 21) Commission du développement durable – Séance du 7 juin 2017 -  
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY  
Divers**
- 22) Commission des finances et du logement – Séance du 12 juin 2017  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER  
Divers**
- 23) Propositions individuelles et questions **p.** **831****
- 24) Achat du bien-fonds, sans les droits à bâtir, de la parcelle 1652,  
sise chemin des Erables (Fr. 6'900'000.--) **p.** **832****
- 25) Questions du public **Annexe****

\* \* \* \* \*

Mme VERGAIN : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal du 22 juin 2017.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Je salue les membres du Conseil municipal, M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, les collaborateurs de la commune, cher public, chers amis lancéens.

J'excuse l'absence de M. FLURY, M. HANIFI, M. RAY, Mme RUERAT et de Mme VILLARRUBIA.

Dans un premier temps, je vous annonce qu'à la suite de cette séance, aura lieu sur la terrasse de notre Mairie un apéritif offert par M. Cédric VINCENT, Président sortant, et moi-même.

L'heure de l'apéritif sera donc à la merci de l'intensité de cette séance !

Il est pour habitude que, lors de la première séance plénière, le président s'exprime ; aujourd'hui, ce sera LA Présidente. C'est avec un grand honneur que je prends cette responsabilité.

Enfant de Lancy, j'ai toujours défendu les valeurs de cette commune que j'affectionne particulièrement. Certains d'entre vous se souviendront peut-être de mes premiers pas dans les médias genevois, à peine majeure je militais pour ma place dans ce Conseil municipal. Je suis née à Lancy et je mourrai à Lancy.

Malgré mon jeune âge, à Lancy, lors de ma naissance, il y avait des fermes et des champs de maïs. Lancy a évolué, a grandi et les fameux moutons de mérinos créés par M. Pictet-de-Rochemont, ou les fabriques de brosses et de maître ont donné place à une grande ville approchant les 35000 habitants.

Mes parents, de par leur activité associative, m'ont toujours appris à respecter toutes les générations. C'est pour cela qu'à ce jour je désire, comme depuis le début de mon élection au Conseil municipal, que notre commune reste un village, tout en sachant le développer dans le respect de tous et en toute intelligence.

Dans cette optique, j'espère que les débats durant mon mandat de présidente dans cet hémicycle se dérouleront dans le plus grand des respects et que chacune et chacun puisse faire entendre son opinion.

Je vous remercie pour votre confiance. Je remercie tout particulièrement ma famille, qui supporte mes humeurs politiques depuis mon plus jeune âge, mes amis qui me soutiennent et je tiens à remercier particulièrement mon compagnon pour sa patience inébranlable et son soutien inconditionnel. Un grand merci à vous tous de participer au développement de cette belle commune, vive Lancy et vive la République !

*L'assemblée applaudit.*

### 1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Mme VERGAIN : le Bureau a une proposition à vous faire. Vu la chaleur et l'alerte canicule orange que nous subissons, nous vous proposons de ne pas donner lecture des informations, mais de les rapporter dans le procès-verbal.

Je mets au vote cette proposition.

***Vote accepté à la majorité des membres présents***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

M. HAAS : j'ai voté contre car j'ai pris beaucoup de peine à préparer trois diapositives pour l'information sur la Cité de Pesay, mais je mettrai ces images à disposition pour ceux que cela intéresse.

M. LORENZINI : le Conseil administratif a une proposition pour un rajout d'un nouveau point à l'ordre du jour. C'est un point qui nécessitera le huis clos.

Mme VERGAIN : à ce moment-là, nous ferons sortir le public, il restera le Conseil administratif et le Conseil municipal.

M. MATHIEU : si j'ai bien compris, ce nouveau point devient le point 14.

Mme VERGAIN : non, nous aurons tous les points car les informations seront rapportées dans le procès-verbal.

Nous passons au vote de la proposition de rajout d'un nouveau point qui sera traité à huis clos.

***Vote accepté par 28 oui, 0 non, 3 abstentions.***

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2017**

---

Mme VERGAIN : y a-t-il des remarques au procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote.

***Vote accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.***

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Mme ROSSELET : nous avons reçu une lettre de la Fondation Lancy-médias qui a proposé au Bureau de mettre en valeur le travail du Conseil municipal et de rappeler à cette occasion que les séances sont publiques.

Elle a proposé qu'après chaque séance du Bureau, l'un de ses membres annonce les sujets les plus importants qui seront traités lors de la plénière suivante. Le Bureau a émis un avis positif et ce sera mis en place au mois de septembre.

Par ailleurs, nous avons reçu le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration. Nous le gardons à disposition des personnes intéressées.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

### 4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. RENEVEY : vous avez reçu, sur vos places, le programme des vacances d'été de la villa Tacchini, qui fait suite à ce que je vous expliquais, c'est-à-dire de renforcer le nombre d'activités qui sont prévues dans cette belle commune durant l'été. J'ai découvert juste avant vous les activités et j'ai vu qu'il y avait deux séances de « patinoire » ; j'imagine qu'ils se sont trompés et qu'ils voulaient dire « pataugeoire ».

J'aimerais vous annoncer aussi que 42 communes ont postulé en vue d'obtenir un prix « Commune en santé 2017 », qui est donné par l'Association des communes suisses. Le jury a attribué un prix à trois communes, dont Lancy en collaboration avec Viva, et qui – je cite : *« représente un modèle de ville amie des aînés en contribuant remarquablement à améliorer leur qualité de vie »*. C'était donc une proposition de montrer toutes les activités qui sont faites en partenariat avec Viva pour les aînés, ainsi que, comme je vous l'avais indiqué en Commission sociale, le projet Contact Aînés Lancy qui vise à essayer de mieux comprendre et de mieux affiner leurs besoins dans le quartier de la Caroline, qui est un quartier test à ce niveau.

Puisque c'est de circonstance, j'aimerais aussi vous annoncer qu'à partir de demain, nous allons entamer le plan canicule là aussi pour les personnes âgées.

M. LORENZINI : j'aimerais vous informer que nous avons déposé sur vos places quelques flyers pour vous permettre de vous éventer vu la chaleur. Une exposition à la ferme de la Chapelle et la fête de la musique : on vous invite à y participer, c'est ce vendredi et c'est un nouvel emplacement puisque cela aura lieu à Marignac, ainsi qu'à l'Institut international de Lancy, avec une belle programmation variée. Egalement, le flyer du premier festival Lancy-Tennessee qui, comme vous le savez, se déroulera les 7 et 8 juillet au parc Navazza-Oltramare.

Vous dire également que nous avons adressé un courrier par rapport à des remarques qui ont été faites, sauf erreur, ici-même, mais en tout cas à la Commission des travaux, concernant le manque de signalisations des travaux sur la route du Grand-Lancy - à la descente comme à la montée, à la descente de manière plus pérenne et à la montée pour des travaux plus ponctuels - pour rendre attentif le Département des transports et la Direction générale des transports, que les signalisations mises en place n'étaient pas à la hauteur des dangers de leurs installations. On essaye de faire le nécessaire, mais il est vrai qu'on a passablement de peine à se faire entendre par rapport à ce type d'intervention ponctuelle.

### 5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

### 6) PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2016

---

M. BONFANTI : vous avez tous reçu le Compte rendu administratif 2016. Je vous rappelle que celui-ci rend compte de l'ensemble de l'activité de l'administration communale pour l'année 2016. Je vous en souhaite une très bonne lecture pour cet été.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017****7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Collecteur intercommunal EC route du Grand-Lancy – Crédit d'investissement  
(Fr. 1'020'000.--)**  
=====

M. LORENZINI : il s'agit de la remise en état des collecteurs eaux claires/eaux usées de la route du Grand-Lancy qui se fait en partenariat avec la commune d'Onex. Cette dernière est pilote de ce projet puisque la grande majorité des eaux qui passent dans ces collecteurs proviennent de la commune d'Onex, mais nous sommes en fin de parcours de ces mêmes eaux, raison pour laquelle nous devons également voter une participation à cet investissement.

Le Conseil municipal de la commune d'Onex s'est d'ores et déjà prononcé sur cet objet et nous aurons l'occasion de vous présenter en détail les éléments de ce message au mois de septembre.

Mme VERGAIN : nous allons d'abord voter l'entrée en matière.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.*

Mme VERGAIN : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux. S'il n'y a pas d'autres propositions, nous passons au vote.

*Le renvoi à la Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.*

**8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –  
Séance du 22 mai 2017 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

---

**Modification des statuts du Groupement intercommunal « Organisation régionale de  
protection civile » (ORPC) de Lancy-Cressy (093-17.03)**  
=====

M. MAUGUÉ, en l'absence de Mme RUERAT, présente le sujet : les statuts de l'ORPC ont été mis à jour pour répondre à des obligations diverses et variées. Il s'agit principalement des points liés à des exigences organisationnelles.

Les modifications suivantes ont été abordées :

Concernant l'article 5, let. c, il est désormais précisé que les revenus des locations sont alloués au groupement, lequel est une entité juridique autonome et que ces revenus ne peuvent pas revenir à la Commune.

Il est aussi stipulé à propos de l'article 7, al. 3, que toute modification de la directive annexée doit être validée par le Conseil municipal. Cet article prévoit que les recettes des locations soient attribuées à l'ORPC. En effet, le groupement ne peut pas allouer les recettes de la location à qui bon lui semble.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

A propos de l'article 8, il n'est plus mentionné que le poste de commandement, qui est situé sur le territoire de la Ville de Lancy, est équipé de manière à déclencher le fonctionnement des sirènes des communes membres. Effectivement, chaque commune enclenche ses propres sirènes.

A propos de l'article 12, let a) et i), des commissaires se sont étonnés que seul le président puisse représenter le groupement. Il faudrait rajouter qu'en cas de besoin, le vice-président puisse aussi représenter le groupement.

En outre, à propos du mandat du président, il n'est pas précisé combien de fois le mandat de 1 an est renouvelable parce que la durée de la législature étant passée à 5 ans, les communes s'accorderont pour décider de la période totale du mandat, soit 2 ou 3 ans pour chaque président.

Pour rappel, la Commission et respectivement le Conseil municipal ne peuvent pas modifier des dispositions, ils doivent accepter ou refuser en bloc la modification des statuts de l'ORPC.

Pour l'article 25, un commissaire a proposé de numéroter les deux phrases avec un alinéa 1 et un alinéa 2.

Jusqu'à présent, les statistiques de l'Office cantonal de la statistique étaient reçues mensuellement et la date était fixée au 30 novembre. En effet, le groupement veut avoir les chiffres suffisamment tôt pour déterminer la répartition qui sera faite au 31 décembre.

Les nouveaux statuts du Groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile » (ORPC) de Lancy-Cressy sont approuvés à l'unanimité.

M. RENEVEY : j'aimerais donner une petite information avant le vote. Le rapporteur a mentionné l'OCSTAT, car comme vous le savez une clé de répartition est fixée et celle-ci dépend du prorata de la population pour chaque exercice.

Or, il se trouve que la pratique a changé et que l'OCSTAT délivre maintenant cette répartition trimestriellement. Il y a donc une modification à faire dans les articles 6 et 25, qui est presque anecdotique, mais je tiens à le souligner pour la clarté des débats. Dans ces articles, il est fait mention des chiffres de la population du mois de novembre, alors que l'OCSTAT ne fournit pas ces chiffres au mois de novembre. C'est la raison pour laquelle nous mettons à la place septembre au lieu de novembre pour être en adéquation avec les nouvelles pratiques de l'Office cantonal de la statistique.

Mme VERGAIN : s'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu la demande de l'organisation régionale de protection civile de Lancy-Cressy (ORPC), regroupant les communes de Confignon, Lancy et Onex, de procéder à une mise à jour de ses statuts,*

*Vu l'article 30, al. 1, lettre u), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le rapport de la Commission de l'administration et des affaires économiques, séance du 22 mai 2017,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

à l'unanimité, soit par                    oui /                    non /                    abstentions

1. d'approuver les nouveaux statuts de l'Organisation régionale de protection civile de Lancy-Cressy (ORPC) regroupant les communes de Confignon, Lancy et Onex ;
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Confignon et Onex

**L'arrêté 093-17.03 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.**

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 29 mai 2017 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

**Quartier de la Chapelle – 2<sup>e</sup> étape – Chemin Le-Sapay – Aménagement d'une route  
d'accès avec trottoirs et création d'un éco-point – Crédit d'investissement (Fr. 1'330'000.--)  
(100-17.05)**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : ce crédit concerne la création d'une route d'accès pour la 2<sup>ème</sup> étape du quartier de la Chapelle, qui servira d'accès au parking souterrain. Un autre accès au parking est prévu depuis la route de la Chapelle. Le chemin Le-Sapay a la particularité d'être situé sur quatre parcelles : une parcelle de deux fondations, une parcelle privée de l'Etat, une parcelle du domaine public de Plan-Les-Ouates et finalement une parcelle du domaine public cantonal.

Les fondations de la route ont déjà été réalisées pour la piste de chantier. Ce n'est donc que la partie supérieure qui doit être aménagée. Il s'agira également de créer un trottoir continu d'un côté de la chaussée et de la pérennisation du trottoir provisoire du côté de Plan-les-Ouates.

Il est également prévu d'installer des candélabres de type LED.

Le crédit porte également sur la construction d'un écopoint afin de compléter le dispositif mis en place au quartier de la Chapelle. Cet écopoint sera constitué de 12 bennes enterrées.

Le total du crédit demandé s'élève à Fr. 1'330'000.-- et comprend le crédit d'étude de Fr. 170'000.--.

Plan-les-Ouates participera partiellement au financement de ce chemin puisqu'il servira aussi aux véhicules de secours et de livraisons pour l'école du Sapay, pour un montant de Fr. 155'000.--. La participation des fondations aux coûts de réalisation de l'écopoint et des aménagements spécifiques s'élève à Fr. 135'000.--.

Pour la Ville de Lancy, les aménagements seront financés par le Fonds intercommunal d'équipement jusqu'à concurrence de 75% des coûts : le solde, soit Fr. 285'000.--, est à la charge de Lancy. Concernant la participation au coût, la commune de Lancy sera remboursée par Plan-les-Ouates et les fondations en fonction de l'avancement des travaux.

La route initialement provisoire qui conduit à l'école devrait à terme devenir une voie verte pour les vélos.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite faire de remarques, nous passons au vote.

*Vu que le PLQ 29591 du quartier de la Chapelle, adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2009, prévoit la création d'une route d'accès au quartier de la Chapelle ;*

*Vu la nécessité de procéder aux aménagements de ladite route d'accès, dénommée « chemin Le-Sapay » ;*

*Vu que la réalisation des bâtiments de la deuxième étape du quartier de la Chapelle nécessite la création d'un éco-point ;*

*Vu le crédit d'étude de Fr. 170'000.--, voté par le Conseil municipal le 26 novembre 2015 ;*

*Vu que la future route d'accès se situe partiellement sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates ;*

*Vu qu'une partie des coûts de réalisation sera prise en charge par la Fondation Berthe-Bonna-Rapin, la Fondation privée pour des logements à loyers modérés et la Commune de Plan-les-Ouates ;*

*Vu que la Commune de Lancy pourra demander un remboursement des coûts de réalisation à sa charge au nouveau Fonds intercommunal d'équipement (FIE) ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 29 mai 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'330'000.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 170'000.— voté le 26 novembre 2015) destiné aux aménagements de la route d'accès dénommée chemin Le-Sapay, ainsi qu'à la création d'un éco-point le long de ladite route,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 62.501,*
3. *de financer ce crédit par les recettes d'investissements suivantes (rubrique 62.6) :*
  - *Une allocation du Fonds intercommunal d'équipement, estimée à Fr. 585'000.—*
  - *Une participation des propriétaires/promoteurs, estimée à Fr. 135'000.—*
  - *Une participation de la Ville de Plan-les-Ouates, estimée à Fr. 155'000.—*
4. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141,*
5. *d'amortir la dépense nette en 20 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331,*

**L'arrêté 100-17.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

- 10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 29 mai 2017  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD  
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 12 juin 2017 -  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
- 

**Quartier de Surville – Réseaux d'assainissement publics et collectifs-privés d'intérêt local –  
Crédit d'étude (Fr. 215'000.--) (101-17.05)**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : le plan localisé de quartier est entré en force en mars 2016 et il concerne 18 immeubles sur une zone actuellement essentiellement pavillonnaire. Afin de pouvoir réaliser ce PLQ, il faut préparer la mise en séparatif des réseaux du quartier de Surville, qui sont actuellement des réseaux d'eaux mélangées. Cela concerne les réseaux dits d'assainissement public, soit les réseaux secondaires communaux qui sont principalement sous les chemins des Erables et de Surville, et les réseaux collectifs-privés d'intérêt local. Les études seront prises en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement.

La première requête d'autorisation de construire va être déposée en juillet. Il faut donc réaliser cette étude rapidement. Bien qu'un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux du quartier ait été réalisé en 2012, il faut maintenant affiner le projet. 4 bassins versants ont été identifiés, dont un qui comprend la parcelle Aubert, laquelle ne fait pas l'objet de la présente demande de crédit. Les réseaux de cette parcelle étant des réseaux privés, ils seront étudiés et réalisés dans le cadre du projet qui sera développé sur cette parcelle. Pour les réseaux publics, environ 660 mètres de collecteurs d'eaux claires et 600 mètres de collecteurs d'eaux usées seront réalisés. Une estimation sommaire prévoit un coût d'environ Fr. 1'700'000.-- hors honoraires. Quant au collectif privé – 170 mètres de collecteurs d'eaux claires et 200 mètres de collecteurs d'eaux usées – les coûts sont estimés à Fr. 750'000.-- hors honoraires. Le crédit d'étude s'élève à Fr. 215'000.--. Il est préavisé favorablement à l'unanimité des membres de la commission.

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif présente le sujet. Il s'agit d'anticiper cette étude qui était prévue pour l'an prochain ; or, il y a une volonté de certains promoteurs de débiter rapidement les travaux.

Le montant qui figure au budget des investissements est un peu inférieur à celui qui fait l'objet de la demande de crédit. En effet, au vu des dernières expériences, des contrôles préalables des canalisations de l'ensemble des parcelles sont désormais effectués, ce qui évite les mauvaises surprises. L'étude inclut donc un état des lieux exhaustif. Le différentiel est d'environ Fr. 15'000.--.

En réponse à un commissaire, M. LORENZINI confirme que le coût des travaux sera prévu dans les prochains budgets et que les promoteurs participeront financièrement aux travaux, même si le réseau principal est à la charge de la Commune. Le FIA remboursera les travaux, y compris le crédit d'étude.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu les importants changements urbanistiques prévus dans le quartier de Surville dans les années à venir ;*

*Vu le PLQ 29885 « Parc Surville – route de Chancy – chemin de Surville – chemin des Erables », adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2014 ;*

*Vu que le quartier dispose encore d'anciens équipements d'assainissement ne permettant pas de reprendre les eaux séparées des futures constructions ;*

*Vu que l'intégralité du coût des études sera prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 29 mai 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 12 juin 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 215'000.— destiné à l'étude pour la réalisation de réseaux d'assainissement publics et collectifs-privés d'intérêt local,*
2. *de prendre acte que ce crédit sera entièrement financé par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique 71.619,*
3. *de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, respectivement sous les rubriques 71.501 et 71.619, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, rubrique 71.141,*
4. *de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA,*
5. *en cas de réalisation du projet, ces frais d'étude seront intégrés au crédit de réalisation qui sera voté ultérieurement.*

**L'arrêté 101-17.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017****11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 31 mai 2017 –  
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Achat de la parcelle 217 de Lancy, 62, avenue du Petit-Lancy / 35, avenue du Plateau  
(Fr. 1'568'100.--) (105-17.05)**

=====

M. HAAS présente le sujet : le Conseiller administratif en charge de l'aménagement oriente les commissaires sur cette possibilité d'achat d'une parcelle.

Les propriétaires de cette parcelle avaient déjà contacté le Conseil administratif de la précédente législature exprimant leur souhait de la vendre à la Ville de Lancy.

Cette parcelle est située en zone de développement 3 et elle est contiguë à d'autres parcelles communales. Elle présente une surface de terrain de 821 m<sup>2</sup>, une surface des bâtiments de 172 m<sup>2</sup>. Elle a fait l'objet de deux estimations, et la valeur retenue pour les négociations est de Fr. 1'510'000.--, auquel il faut ajouter Fr. 50'100.-- pour les frais d'actes, pris en charge par la commune, ce qui fait un montant total de Fr. 1'568'100.--.

M. BONFANTI indique encore que les propriétaires souhaitent rester dans la maison en tant que locataires. Un calcul de loyer a été demandé et les indications chiffrées ont été fournies aux commissaires en complément de la commission, à la demande de l'un d'eux.

Enfin, sur les éléments stratégiques, le Conseiller administratif explique que cette parcelle est particulièrement intéressante par sa situation, ce qui devrait permettre à la commune de pouvoir la développer dans une dizaine d'années, tenant compte de la forte densification de ce quartier et du manque de certains équipements. M. GUERITEY, chef du service des travaux et de l'urbanisme, confirme que cette parcelle constituerait une réserve foncière intéressante à terme.

Les commissaires posent ensuite diverses questions liées au statut des locataires, aux conditions de location prévues, à l'éventualité de travaux d'entretien, la maison étant en assez mauvais état, et surtout, un débat s'ouvre sur les enjeux liés au développement de ce secteur et aux orientations qui pourraient être prises en cas d'achat de la parcelle.

Des informations sont encore échangées sur la politique foncière, les contours du Plan directeur de quartier des Marbriers ainsi que sur les possibilités de réaliser des équipements publics dans ce secteur, qui permettrait à la commune de réaliser un futur PLQ. Enfin, il est précisé qu'en l'état, le restaurant de la Terrasse n'est pas menacé.

L'achat de la parcelle est préavisé favorablement, par 5 oui, 2 non et 6 absents.

M. AESCHBACHER : le groupe PLR s'opposera à l'achat de cette parcelle, je vais vous expliquer pourquoi. D'abord, parce que ce dossier est mal ficelé : le Conseiller administratif en charge a essayé de nous vendre l'objet en nous expliquant d'abord qu'il y aura des équipements publics, après peut-être un magasin, après peut-être du logement.

Deuxièmement, nous tenons à rappeler que cette parcelle se trouve en zone de développement et que, dès lors, la commune a un droit de préemption. Cela veut dire que si on renonce aujourd'hui à acheter cette parcelle, à supposer dans 5-6-7 ou 10 ans – puisqu'il nous a été dit qu'avant 10 ans, il ne se passerait rien – dès le moment où les personnes

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

voudront vendre, la commune sera approchée et aura la possibilité et la primauté de décider d'acheter cette parcelle ou pas.

Troisièmement, lorsque nous avons obtenu les loyers, si on calcule le rendement, on arrive à un rendement de 1,84, ce qui est quand même assez catastrophique en termes de rendement, sachant que, et cela a été dit dans le rapport, en tout cas pendant 10 ans, nous n'allions rien faire de cette parcelle, si ce n'est entretenir une maison qui, si vous êtes allés sur place, vous avez pu le constater par vous-mêmes, est dans un état relativement mauvais. Il nous a été dit qu'il faudrait simplement changer les fenêtres aujourd'hui, mais qu'en est-il dans 7-8 ans ? il faudra certainement changer d'autres choses.

Donc, le groupe PLR refusera en l'état l'achat de cette parcelle et pour une dernière raison, il nous a aussi été dit qu'au niveau de la politique d'acquisition de la commune, c'était bien parce que cela permettait de participer au développement des PLQ, ou en tout cas, de pouvoir participer au développement de ce genre de quartier. Je rappelle – et cela a été dit – que nous possédons déjà la parcelle qui est juste en-dessus, qui est la parcelle où se situe La Terrasse. Donc, nous sommes déjà propriétaires d'une partie de cette surface et nous serons donc de facto déjà associés, le cas échéant, au développement de ce quartier.

Pour terminer, le groupe PLR demandera le vote à l'appel nominal.

M. MATHIEU : les Verts soutiendront l'achat de cette parcelle pour plusieurs raisons que je vais essayer de vous résumer.

Premièrement, comme chaque année, ce Conseil municipal a voté Fr. 2 millions au budget 2017 pour que le Conseil administratif fasse des propositions d'achats de parcelles, parce que nous estimons qu'une politique foncière où nous sommes présents dans différents lieux à Lancy nous permet une politique d'aménagement du territoire concertée et cohérente. Jusqu'à maintenant, rien n'a encore été acheté cette année, le Conseil administratif nous propose cet achat, il semblerait difficile d'arriver encore à acheter quelque chose d'autre cette année. Donc grosso modo, par rapport au budget, en achetant cette parcelle, on fait une « économie budgétaire » de Fr. 500'000.--, donc ce point-là du budget est bien géré.

La situation de la parcelle me semble aussi assez intéressante, même si on a la parcelle à côté, il y a une école et une maison de quartier dans le quartier, il y a un développement assez grand de ce quartier et un bâtiment en plus sans savoir ce que l'on veut y faire dans ces dix prochaines années ne nous semble pas être un luxe, parce qu'on peut peut-être assez vite retaper pour pas grand-chose et avoir quelque chose pour le GIAP, pour les enfants, ou une association. C'est toujours un terrain et une maison intéressante à avoir pour la commune.

Contrairement à ce qu'a dit M. AESCHBACHER, le travail du Conseil administratif me semble assez bien fait, parce qu'il a été fait en intelligence avec les habitants de la maison et on arrive à faire une location raisonnable à des citoyens lancéens, tout en ayant 2% de plus-value sur cette maison. Donc, cela nous permet raisonnablement sur 10 ans de rentrer un peu d'argent, en tout cas d'arriver à anticiper tous travaux qui pourraient être faits dans cette maison.

J'aimerais conclure en disant qu'effectivement, dans ce quartier, cet achat est nécessaire, il est raisonnable, il est au budget, donc votons-le, merci !

M. FONTAINE : j'avais préparé un texte qui est similaire à celui de M. AESCHBACHER. On a bien compris, pour le MCG, la stratégie d'acquérir ce terrain. Néanmoins, comme l'a dit M. AESCHBACHER, le terrain de La Terrasse nous appartenant déjà, si un jour on doit développer ce quartier, on aura déjà un pied dans le plan localisé.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

D'autre part, pour reprendre les propos de M. MATHIEU, effectivement on a Fr. 2 millions au budget à utiliser, ce n'est pas parce qu'on les a qu'on est obligé de les utiliser. Je vous rappelle que M. LORENZINI nous annonce à chaque Commission des finances le futur départ de x sociétés et beaucoup moins de rentrées fiscales prochainement.

D'un côté, on nous dit qu'il faut faire attention, on nous prépare un peu à sûrement nous augmenter le centime additionnel que l'on refusera bien entendu, et de l'autre côté on a Fr. 2 millions, alors pourquoi ne pas les utiliser ? sur les Fr. 2 millions on ne va utiliser que Fr. 1'500'000.— soit, mais sur les Fr. 1'500'000.—, avec ce délai de 10 ans, avec tous les travaux qu'il y aura à faire dans cette maison, la rentabilité de M. AESCHBACHER, je ne suis même pas sûr qu'elle soit juste, parce que si chaque année on remet Fr. 10'000.— pour assainir cette baraque pour au final la détruire, je pense que l'aspect financier est de toute façon négatif.

Pour tous ces points, on refusera cet achat.

M. HAAS : le groupe PDC a eu pas mal d'hésitations, voire même des abstentions, parce que lors de la présentation du sujet en commission on a eu quelques doutes sur la véritable stratégie et la plus-value de cet achat.

Finalement, en entendant une partie des arguments ce soir, mais surtout lorsqu'on a discuté entre nous, même si certains des points avancés notamment par M. AESCHBACHER demeurent légitimes, il y a aussi une volonté dans le Plan directeur communal, et parce qu'après on va parler du Plan directeur cantonal, de garder une certaine maîtrise de son foncier, je crois qu'avec l'achat de cette parcelle, on donne à Lancy en tout cas la possibilité, même s'il y a eu un flou artistique sur la destinée et le fait qu'il n'y avait pas de projet ficelé maintenant, de maintenir un périmètre relativement important et en plus à proximité de ce fameux secteur du Champignon qui, lui, est stratégique.

En conséquence, le groupe démocrate-chrétien va soutenir cet achat.

M. BONFANTI : quelques éléments par rapport à ce qu'a affirmé M. AESCHBACHER. L'année passée, nous avons proposé un droit de préemption sur un terrain, vous nous aviez dit que vous étiez contre le droit de préemption. Là, vous nous dites, en résumé, qu'il ne faut pas l'acheter, comme ça si c'est en vente par la suite on pourra faire valoir le droit de préemption. Donc ce n'est pas très clair par rapport à ce que vous avez dit l'année passée.

Je vous confirme que les propriétaires souhaitent vraiment vendre. C'est-à-dire que si vous ne souhaitez pas acheter aujourd'hui, qu'ils souhaitent vraiment vendre et qu'ils vendent dans deux mois, c'est clair que l'on va se retrouver ici avec un droit de préemption. Donc, tant qu'à faire, votons plutôt ce soir que dans deux ou trois mois.

Un autre élément que j'ai de la peine à comprendre en termes de cohérence : on a une ligne budgétaire pour l'achat de cette parcelle et on a une autre ligne budgétaire de Fr. 2 millions sur un terrain que l'on pourrait acheter, auquel on n'aurait pas forcément pensé. Vous avez voté un budget 2017 où l'achat de cette parcelle était inscrit. Vous venez aujourd'hui nous dire qu'il ne faut pas l'acheter, alors que vous avez voté ce budget. J'ai de la peine à comprendre comment vous pouvez venir aujourd'hui nous dire qu'il ne faut pas l'acheter alors que vous avez accepté le budget 2017 que vous auriez très bien pu amender en disant que vous ne vouliez pas acheter cette parcelle et que vous vouliez la retirer du budget.

Soyez un peu cohérents avec ce que vous avez voté lors du budget en octobre dernier et achetez ce terrain pour que, comme l'a dit M. HAAS, on puisse avoir une réserve de terrains, comme l'a fait le Conseil administratif ces quarante dernières années et comme l'a fait le Conseil municipal ces quarante dernières années, c'est-à-dire acheter du terrain pour les

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

générations futures. Il faut qu'on arrête de ne penser qu'à nous, il faut que l'on puisse penser aux habitants futurs qui auront des attentes et des besoins qui ne sont pas encore estimés aujourd'hui mais qui le seront par la suite. Il faut qu'on puisse leur donner la possibilité de le faire et la seule possibilité pour le faire, c'est de pouvoir acheter du terrain pour que par la suite ils puissent développer - j'avais donné des exemples - une crèche, une garderie, un magasin, ce que vous voulez, mais il faut qu'on puisse au moins donner la possibilité aux futurs élus, dans 10-15 ans, de pouvoir construire quelque chose là-bas sans que ce soit totalement bloqué par le fait qu'il n'y a pas de terrain à développer.

M. AESCHBACHER : j'aimerais rapidement répondre à M. BONFANTI. D'abord, je rappelle que la dernière fois qu'on s'est opposé à un droit de préemption, c'était parce que vous vouliez devenir propriétaire d'un commerce. Je pense que ce n'est pas le rôle de la commune d'être propriétaire d'un commerce.

Ensuite, on n'a jamais été opposé au droit de préemption, simplement il faut venir avec des projets concrets. Aujourd'hui, il n'y a pas de projet concret.

Concernant le budget 2017, c'est la même chose, on a voté le budget où l'achat de la parcelle était inscrit, mais il n'y a jamais eu de discussions pour nous expliquer ce que vous envisagiez d'y faire. Mais on peut vous rassurer, on sera particulièrement attentif au prochain budget et on envisagera même peut-être d'enlever les Fr. 2 millions, comme cela vous devrez chaque fois venir présenter des projets concrets pour que l'on vote l'achat de parcelles ou de terrains.

Concernant l'habitat futur, je pense que c'est là qu'on a la plus grande divergence, parce que, nous, nous tenons à la mixité de l'habitat et ce n'est clairement pas du tout votre volonté avec l'achat de ce genre de terrains, puisque vous serez obligé de construire des logements d'utilité publique et nous, nous estimons qu'aujourd'hui il faut aussi avoir de la propriété par étage ou d'autres choses, notamment en termes de fiscalité, parce que vous savez très bien qu'en termes d'habitants, il faudra construire des écoles et que ceux qui paient des impôts, aux dernières nouvelles, c'est encore la classe moyenne.

M. BONFANTI : pour répondre à M. AESCHBACHER, je dirai qu'il y a un plan localisé de quartier là-bas qui oblige à faire de la mixité. Dans ce plan localisé de quartier, il y aura du LUP, de la PPE et il y aura du marché libre.

M. FRANCIOLI : personnellement, je voulais parler de la deuxième parcelle, celle du café de la Terrasse. C'est une parcelle qui appartient déjà à la commune et il semblerait qu'avec la deuxième parcelle, si elle est acquise, un immeuble va se construire là. Dans cette zone-là, je pense que ce n'est pas tellement le but de commencer à mettre des immeubles. Les immeubles vont commencer à fleurir et à avancer sur tout le plateau, jusqu'à chez M. LORENZINI peut-être. Ce n'est pas terrible. Je trouverai très dommage de raser cette maison ancienne et conviviale, où deux jeunes femmes très sympathiques, dont la fille de l'ancienne propriétaire, font une excellente cuisine. C'est un lieu où les gens du quartier se regroupent volontiers et avec sa terrasse, c'est un lieu de rencontre pour les riverains et les fins gourmets. Enlever cela et faire un immeuble froid et bétonné, les Verts nous étonnent.

M. MATHIEU : j'aimerais signaler qu'en 10 minutes, on a tout entendu. La première chose, on ne va rien faire pendant 10 ans sur cette parcelle et la deuxième, on va démonter cette parcelle et le bistrot d'à côté pour faire un immeuble.

M. FONTAINE : je reviens sur les Fr. 2 millions, je suis très content, si on ne vote pas cet achat, d'économiser Fr. 2 millions, plus encore deux autres. Accessoirement, je défie quiconque dans cette assemblée de connaître par cœur le budget, de savoir ce que l'on va acheter, quand,

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

comment et combien. Ceux qui peuvent se vanter de savoir cela, à part le Conseil administratif, je leur tire mon chapeau.

Donc, je suis très content si l'on économise Fr. 4 millions, parce que si on peut les économiser cette année pour ne pas avoir besoin d'augmenter le centime additionnel l'année prochaine, ce sera parfait.

De plus, on a tous promis aux habitants du quartier du Plateau de ne pas toucher leur coin à eux en haut. Aujourd'hui, malgré que cette parcelle n'est pas en zone villas, elle est en frontière avec la zone villas, acheter cette parcelle pour développer, même dans 10 ans, c'est donner un mauvais signe à tous ces habitants qui veulent absolument rester dans leur verdure. On a assez construit à Lancy, on l'a tous dit, on construit partout, on est une des communes du canton qui construit le plus et le jour où l'on devra développer ce quartier, je pense que l'Etat fera le nécessaire pour que l'on puisse acquérir notre bien. N'oubliez pas, vous avez tous promis aux gens de ce quartier que l'on ne développerait pas à côté de chez eux, mais ce soir en votant cela, c'est ce que vous allez faire. Si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera dans 10 ans.

M. MATHIEU : j'aimerais juste signaler que, dans mon souvenir, les Verts et en tout cas moi, je n'ai jamais rien promis.

M. BONFANTI : je réponds à M. FONTAINE en disant que ce soir si on n'achète pas ce terrain, celui-ci sera vendu à un autre propriétaire privé qui, lui, pourra développer et y mettre un immeuble, et assez rapidement. Vu qu'on est en zone de développement, il pourra construire son immeuble dans 2-3 ans. Alors que nous, si nous achetons, nous sommes en train de vous dire que l'on ne développerait pas ces dix prochaines années. Vous préférez développer dans 2 ans ou dans 10 ans ?

M. DEROBERT : dire que l'on va faire un immeuble sur cette parcelle est faux, il ne pourra pas se développer un immeuble sur cette petite parcelle sans avoir à côté le bâtiment de la Terrasse. On ne va pas construire un immeuble, c'est un argument qui ne tient pas la route.

M. FONTAINE : je confirme ! Quel est le promoteur qui va acheter un terrain de 800 m<sup>2</sup> pour construire un immeuble. Au pire, il construira deux villas jumelles.

Mme VERGAIN : je vous rappelle que nous avons une demande de vote à l'appel nominal, il faut que 5 membres de ce Conseil l'acceptent. C'est le cas. Nous passons au vote nominal.

*Vu la proposition de Messieurs Francisco GOMEZ et Denis LECOULTRE de vendre à la Ville de Lancy leur parcelle 217 du cadastre de Lancy, sise 62, avenue du Petit-Lancy / 35, avenue du Plateau,*

*Vu que la Ville de Lancy est déjà propriétaire de la parcelle voisine n° 216 et qu'il pourrait être envisagé à terme de réaliser un immeuble de logements sur ces deux parcelles,*

*Vu l'expertise réalisée pour ce bien et sa validation par l'office cantonal du logement et de la planification foncière,*

*Vu le projet d'acte de Me Liesel GLASER KELLER, notaire,*

*Vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 31 mai 2017,*

*Sur proposition du Conseil administratif*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. D'acquérir la parcelle N° 217 de Lancy, sise 62, avenue du Petit-Lancy/35, avenue du Plateau, d'une surface de 817 m2 avec bâtiments, propriété de Messieurs Francisco GOMEZ et Denis LECOULTRE, pour le prix de :

	Fr.	1'510'000.--
Frais d'acte estimés à	Fr.	58'100.--

<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'568'100.--</b>
--------------	------------	---------------------

2. De porter cette somme au bilan (patrimoine financier), rubrique 123, compte 95.123,  
3. De déléguer deux Conseillers administratifs pour signer tous actes y relatifs.

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>ABST.</b>
AESCHBACHER Thierry		x	
BARRY Thierno	x		
BENCKER Jeanne		x	
BRUNIER Thierry		x	
CARTER Vally	x		
CASUTT Martine	x		
CLEMENCE Nicolas	x		
COLLEONI Michele	x		
COUTO Armando		x	
DEGLI AGOSTI Martine			x
DEROBERT Thierry		x	
DE VECCHI Monica	X		
FONTAINE Jean		x	
FRANCIOLI Thierry		x	
GACHET CREFFIELD Corinne	x		
GILLIERON Sandrine	x		
GLASSEY Virginie	x		
HAAS Christian	x		
MARMY Bénédicte	x		
MATHIEU Alain	x		
MAUGUE Eric	x		
NUROCK Julien		x	
PAGE Yves		x	

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

REICHENBACH Kevin		x	
REOLON Bruno		x	
REYMOND Jean-Daniel	x		
ROSSELET Céline	x		
SIDLER Damien	x		
TEMEL Muharrem	x		
VAN DER LINDEN Martial	x		
VERGAIN Nathalie			x
VINCENT Cédric		x	

*L'arrêté 101-17.05 est accepté par 18 oui, 12 non, 2 abstentions.*

### b) Révision du Plan directeur cantonal 2030

=====

M. HAAS présente le sujet : le Président de la commission et le Conseiller administratif rappelle que le préavis de la Ville de Lancy doit prendre la forme d'une résolution, qui sera votée lors du Conseil municipal.

Un projet de résolution avec les principes généraux et le passage en revue des différentes fiches qui concernent Lancy a donc été préparé.

Les commissaires examinent les différents points, avec des compléments d'explications de Mme NAHORY et de M. GUERITEY, du service des travaux et de l'urbanisme, afin de modifier, compléter ou valider les points de la résolution, tant sur les considérants que sur les différentes fiches.

Le traitement des zones villas, des équipements sportifs et culturels sous le viaduc de la route des Jeunes, et le projet d'hôtel industriel sont débattus notamment.

Une fois ce travail effectué, la formulation complète de la résolution est acceptée à l'unanimité.

Sur le préavis ensuite, après quelques remarques de commissaires qui souhaitent que la détermination de la Ville de Lancy soit clairement libellée, la commission préavise négativement la révision du Plan directeur cantonal, à l'unanimité, démontrant ainsi sa cohérence avec les orientations précédentes.

Mme VERGAIN : il s'agit d'une résolution, j'ouvre le débat.

M. HAAS : j'ai juste une remarque. Après l'intensité de ces travaux et la qualité des interventions de certains, on a quand même omis un tout petit point et je vous propose donc d'amender la résolution.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Au premier point des principes généraux, je vous en fais la lecture :

### Principes généraux

- *la Ville de Lancy exige que les futurs projets prennent place en priorité dans les zones de développement déjà déclassées, avant d'envisager tout nouveau déclassement. (...)*

On vous propose d'ajouter en fin de phrase :

- *et s'oppose formellement au principe des zones réservées ; (...)*

Cet amendement permet de préciser encore le premier principe général et, surtout, il vient soutenir les commentaires de la fiche A03, et puisqu'on vient de parler notamment du quartier du plateau de St-Georges, cet amendement nous paraît particulièrement important en termes de précision.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'amendement.

### Principes généraux

- *la Ville de Lancy exige que les futurs projets prennent place en priorité dans les zones de développement déjà déclassées, avant d'envisager tout nouveau déclassement **et s'oppose formellement au principe des zones réservées ; (...)***

### ***L'amendement proposé par M. HAAS est accepté à l'unanimité.***

M. HAAS : le groupe PDC, comme les autres j'imagine puisqu'il y a une belle unanimité en commission, mais pour nous, par rapport au vote de cette résolution, il y a quelque chose qui paraît déterminant, c'est qu'en préavisant négativement cette révision du Plan directeur cantonal, il y a aussi l'idée de marquer clairement l'identité de la Ville de Lancy.

En effet, je crois que dans de nombreux projets ces derniers mois, on se demande des fois si le Canton nous considère comme une espèce de barrière suburbaine, si on est un quartier en voie de développement, mais un peu bizarre, et surtout, mais cela n'engage que moi, on débaptise notre gare comme mesure de rétorsion.

Pour ma part, de préavisier négativement ce Plan directeur cantonal pour des questions bien plus stratégiques que la dénomination de la gare, mais quand même, l'identité lancéenne existe, la Présidente a rappelé ce soir qu'elle avait une véritable fierté à être Lancéenne et cela tombe bien, parce qu'avec le compte rendu administratif et financier, on peut se rappeler tout ce que la Ville de Lancy construit, développe et fait pour la qualité de vie de ses habitants dans tous les domaines, culture, sport et autres, on peut en être fier et on ne se laisse pas faire par le Canton.

M. FONTAINE : j'aimerais ajouter un commentaire aux propos de M. HAAS. Après son élocution parfaite, je n'ai pas grand-chose à dire de plus, si ce n'est que ce n'est pas que le PDC qui prône cela. Depuis que je siège dans ce Conseil, j'ai toujours dit que le Canton nous menait en bateau sur chaque sujet qu'il nous amène. Donc, je souhaite que le MCG soit associé aux paroles de M. HAAS.

M. HAAS : pour montrer mon adhésion aux propos de M. FONTAINE, j'avais quand même précisé, j'ai fait l'historique parce que les résolutions de l'époque étaient l'œuvre d'un éminent PDC qui n'est plus parmi nous ce soir, mais il y avait déjà une belle unanimité. Pour

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

lier cette résolution avec M. FONTAINE, j'attends qu'il vienne avec moi sur les rails de la gare de Lancy-Pont-Rouge !

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de la résolution amendée.

*Vu sa résolution du 15 décembre 2011, délivrant un préavis défavorable au projet de concept de plan directeur cantonal 2030,*

*Vu sa résolution du 20 juin 2013 relative au concept de plan directeur cantonal 2030 en lien avec les périmètres « Pied du Champignon / Plateau de Saint-Georges »,*

*Vu que le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a, dès le mois de septembre 2015, procédé à une mise à jour permettant également d'adapter le plan directeur cantonal 2030 aux nouvelles directives fédérales accompagnant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT1),*

*Vu la délibération du Conseil municipal préavisant négativement la MZ 29935 en date du 30 mars 2017,*

*Considérant les efforts de développement importants déjà consentis par la Ville de Lancy ces dernières années et les projets conséquents en cours sur le territoire communal,*

*Vu la procédure de consultation des communes qui sont invitées à se déterminer sur le projet de concept de l'aménagement cantonal et sur le projet de schéma directeur sous forme de résolution du Conseil municipal,*

*Vu les observations sur l'enquête publique transmises à la ville de Lancy ;*

*Vu les dispositions de l'article 5, al. 3, de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;*

*Conformément aux articles 29, al.3 et 30A, al.2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 3 mai et 31 mai 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Par .....oui, .....non, .....abstentions*

**LE CONSEIL MUNICIPAL****DÉCIDE :**

*De préavisier défavorablement le projet de révision du Plan Directeur Cantonal 2030, aux motifs suivants :*

*Principes généraux*

- *la Ville de Lancy exige que les futurs projets prennent place en priorité dans les zones de développement déjà déclassées, avant d'envisager tout nouveau déclassement et s'oppose formellement au principe des zones réservées ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

- *la Ville de Lancy se joint au positionnement des communes du sud-ouest du canton pour que tout développement de projets de logements ne soit réalisé qu'en étant accompagné de mesures de mobilité adéquates, de la réelle prise en compte des recommandations communales, et dans le respect des Plans Directeurs Communaux en vigueur, afin de garantir la qualité des projets ;*

Fiche A01

- *la Ville de Lancy maintient et réaffirme que la gare Lancy-Pont-Rouge doit conserver son nom ;*

Fiche A03

- *la Ville de Lancy s'oppose catégoriquement à l'ajout du secteur Pré-Monnard comme zone à densifier par modification de zone, dont le principe n'a jamais été évoqué par l'Etat avant la présente révision ;*
- *la Ville de Lancy réaffirme son opposition au déclassement du plateau de St-Georges dit « le champignon » en zone de développement 3 ;*
- *la modification de zone N°29'935 est indiquée comme réglée alors qu'elle est actuellement en cours et a été refusée à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Lancy ;*

Fiche A08

- *compte tenu de la densification programmée sur l'ensemble des zones industrielles du Petit-Lancy, celle-ci devrait faire l'objet d'un processus écoParcs dans le but notamment de mieux gérer les flux routiers et l'offre de parking ;*
- *la carte N°1 sur les principes de densification propose pour la zone Rambossons du Grand-Lancy un indice de densité intermédiaire à fort (de 1,8 à 2,5) dans le cadre d'un quartier mixte : la Ville de Lancy souhaite maintenir cette zone à un usage industriel, artisanal et d'équipements communaux ;*
- *la carte N°2 sur les sites d'activités et zones industrielles n'identifie pas la zone Rambossons comme site d'activités ;*

Fiche A13

- *la Ville de Lancy souhaite la réalisation rapide de la patinoire du Trèfle Blanc ;*

Fiche A21

- *ajouter le projet de développement d'activités culturelles et sportives sous le viaduc de la route des Jeunes, selon la fiche N°10 du Plan Directeur Communal en vigueur ;*

Fiche B04

- *ajouter un principe clair de compensation des places de parcs supprimées dans le cadre de projets cantonaux sur le domaine public communal ;*

Fiche B07

- *soutenir le redimensionnement et l'optimisation du pôle logistique de la Praille dans le cadre du PAV, comme préalable à la densification du secteur Praille Ouest ;*
- *mieux prioriser les normes OPAM en fonction du risque sur les routes principales ;*

**La résolution amendée est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

M. MATHIEU : même si cela est dit à travers la résolution, j'aimerais bien que l'on vote tous ensemble à la révision du Plan directeur. C'est peut-être inutile, mais cela me ferait du bien.

Mme VERGAIN : pour faire plaisir à M. MATHIEU, nous allons voter la révision du Plan directeur cantonal 2030.

*La révision du Plan directeur cantonal 2030 est refusée à l'unanimité.*

**12) COMMISSION SOCIALE – Séance du 6 juin 2017**

Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI

**COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 12 juin 2017 -**

Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

---

**Octroi d'une subvention d'investissement à l'association Espace de vie infantine Clair-Matin pour son agrandissement et divers travaux (Fr. 480'000.--) (106-17.05)**

---

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : préambule de M. RENEVEY et M. DEMIERRE sur l'urgence d'effectuer les travaux de remplacement des fenêtres pendant l'été. En effet, le bâtiment avait été conçu à l'origine pour une banque, une salle de bancomats avec des fenêtres hermétiques.

L'arrêté proposé traitera d'un deuxième point : l'agrandissement de la surface de la crèche qui accueille 120 enfants en aménageant une salle de mouvements et de réunion, une cuisine pour une nourriture à réchauffer au dernier moment et un espace vaisselle car ces deux derniers manquent actuellement pour diverses raisons.

La discussion tourne autour du fait que les locaux appartiennent à une assurance et la crainte d'une résiliation de bail. Les commissaires insistent pour contracter un bail plus long mais ne remettent pas en question l'utilité de l'aménagement des nouveaux locaux avec une cuisine pour une nourriture de meilleure qualité, ni le remplacement des fenêtres.

L'arrêté relatif au crédit d'investissement de Fr. 480'000.-- destiné à subventionner l'association Espace de vie infantine Clair-Matin pour son agrandissement et divers travaux est accepté à l'unanimité.

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle l'origine de l'EVE Clair-Matin et le fait que celle-ci a fait l'objet d'agrandissements successifs et qu'il est nécessaire aujourd'hui de voter une subvention d'investissement à l'association qui gère cette crèche afin de lui permettre d'effectuer des travaux dans ses locaux.

Lors de la discussion qui s'ensuit, la Commission des finances s'inquiète de la durée du bail en regard de l'investissement qui sera consenti. Elle souhaite obtenir un bail correspondant à la durée de l'amortissement, soit cinq ans dès la fin des travaux.

La Commission décide d'amender l'arrêté en y ajoutant l'obligation d'obtenir un bail de cinq ans à partir de la fin des travaux (ce qui correspond à la durée de l'amortissement) et vote l'arrêté ainsi amendé à l'unanimité.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

M. RENEVEY : le Conseil administratif souhaiterait vous demander de supprimer l'alinéa 2 qui concerne ce qui vient d'être dit par M. AESCHBACHER, à savoir :

*2. de conditionner l'ouverture de ce crédit à la signature en principe d'un bail de 5 ans renouvelable, dès la fin des travaux, (...).*

Non qu'il conteste la légitimité de demander une augmentation de la durée du bail, c'est d'ailleurs ce que le Conseil administratif a fait. Nous avons demandé par le biais du régisseur une augmentation de la durée du bail. Cela a été désormais transmis au propriétaire. Il n'est donc de loin pas impossible que nous puissions obtenir satisfaction.

Il n'empêche qu'avec l'arrêté ainsi formulé, si d'aventure le propriétaire devait tarder, nous ne pourrions pas entamer les travaux pendant la période estivale et donc, ainsi que cela a été expliqué, lors des deux commissions, c'est vraiment la période la plus propice et donc il y a moins d'enfants, pour pouvoir faire les travaux d'ouverture des vitrages. Ce qui serait impossible avec cet alinéa 2.

Si, là aussi, malheureusement, nous ne devons pas faire entendre raison au propriétaire pour une raison que j'ignore, dans ce cas-là nous ne pourrions pas du tout faire les travaux de rénovation, alors que je crois avoir compris de votre part qu'il y avait un intérêt manifeste à ce que nous fassions ces travaux.

Pour terminer, je dirais que le risque est extrêmement faible. Vous avez déjà vu que, en ce moment-même, dans le canton de Genève, il y a de plus en plus de locaux administratifs vides, il y a donc des difficultés à louer ces biens. Dans ce contexte-là, avoir un locataire qui est, qui plus est, une commune, est toujours une solution intéressante, puisque cela permet d'assurer la pérennité de son bien et la pérennité des loyers qui tombent régulièrement.

La deuxième raison est que le propriétaire a donné son accord pour les travaux ; il est donc évident que s'il décidait l'année prochaine ou l'année d'après de résilier le bail, nantis de cette acceptation du propriétaire, nous pourrions très facilement faire opposition à cette résiliation de bail et dans ce cas-là nous pourrions arriver jusqu'à l'échéance de l'amortissement, à savoir de 5 ans.

Ceci explique que le Conseil administratif ne se bat pas sur le fond puisqu'il est acquis à la cause de demander une durée supplémentaire du bail, mais cet alinéa nous semble beaucoup trop contraignant, ou alors il faudrait le modifier en mettant « si, en principe », ce qui serait de nature à pouvoir nous permettre, en tous les cas, d'entamer les travaux des fenêtres durant l'été et faire dès que possible ces travaux pour le bien de nos enfants.

M. COUTO : le groupe MCG va voter ce crédit vu que cela concerne l'amélioration de la qualité pour les enfants qui sont dans cette crèche, concrètement sur tout ce qui concerne les repas. Donc, ils seront mieux traités avec ces modifications parce que, actuellement, les aliments doivent être réchauffés sur place. Et d'autres choses vont être améliorées comme les fenêtres, etc.

En ce qui concerne la durée du bail, au départ c'était une idée du groupe MCG de demander cette prolongation de bail. On va faire confiance au Conseil administratif pour qu'il fasse le nécessaire pour l'obtenir, parce que M. RENEVEY dit qu'il y a beaucoup de locaux libres, mais l'immeuble appartient à une banque ; on ne sait jamais, dans le monde des banques actuellement les choses basculent tellement vite qu'on se sait jamais s'ils décident de vendre l'immeuble et qu'après cela nous porte préjudice par rapport à l'investissement qui va être fait.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

On lui fait confiance et on insiste pour qu'il fasse le nécessaire pour qu'on ait la garantie absolue que cette augmentation de durée du bail soit une réalité pour que l'on puisse garantir notre investissement et qu'on ne se retrouve pas dans une situation où l'investissement tombe à l'eau - c'est difficile de l'imaginer, mais cela peut arriver.

Mme GACHET CREFFIELD : en complément du rapport de la Commission sociale, j'aimerais ajouter un point qui avait été relevé, à savoir qu'au regard du crédit qui est demandé, d'envisager les coûts de fonctionnement. En effet, le crédit est présenté, tout le monde adhère à la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, mais il ne faut pas oublier que derrière ce crédit, il va y avoir une augmentation des coûts de fonctionnement liée à l'engagement de quelques personnes pour faire fonctionner la partie cuisine, il faudra une lingère, etc. Je réitère l'importance, quand on nous présente un crédit d'investissement, de rajouter les frais de fonctionnement, de manière à ce que l'on ait un tableau global des incidences pour les décisions qu'on pourrait être amené à prendre. M. RENEVEY nous a rassurés en disant que ce serait inscrit au budget 2018, mais c'est une remarque générale que je souhaite apporter.

M. VINCENT : je n'ai pas le même souvenir que le MCG, je ne suis pas certain que ce soit eux qui aient parlé de prolonger le bail à 5 ans. Je ne reviendrai pas là-dessus. Le fait est que cette somme devait être amortie sur 5 ans et que j'avais proposé de faire un lien avec cela.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, effectivement s'il y a des locaux libres, je pense que le propriétaire sera tout à fait pressé de signer un bail de 5 ans les jours qui viennent parce qu'autrement, s'il y a des locaux effectivement vides à Lancy et il y en a beaucoup à Lancy, il y a peut-être d'autres solutions pour nous qui sont plus intéressantes. S'il doit y avoir des locaux vides, tant mieux, je pense que la commune est un bon client pour lui et qu'il a tout intérêt à signer rapidement un bail avec nous.

On va mettre Fr. 480'000.— dans des rénovations – c'est même plus que des rénovations – auprès d'une banque. Je vous rappelle que cette banque a quitté Lancy et a encore quelques locaux, donc, elle n'a plus d'employés ici. Je vous rappelle que d'ordre général, les banques sont en train de quitter les grandes villes – on voit UBS à Zurich et dans d'autres lieux. Donc, aujourd'hui être client d'une banque, ce n'est en tout cas pas un gage de sécurité en soit, parce qu'entre les amendes qui arrivent sur eux, leur repositionnement, ils ont des besoins en liquidités qui sont certains et si dans une année ou deux ans, ils doivent vendre cet immeuble parce qu'ils doivent réaliser des actifs, ils ne vont pas hésiter à le faire. Notre bail est actuellement valable pendant encore une année et demie, peut-être deux ans. Faire une extension de 3 ans, je ne pense pas que pour le Crédit suisse, ce soit quelque chose qui soit hors de portée, mais nous, mettre Fr. 480'000.— dans les conditions d'aujourd'hui, sans aucune certitude sur l'avenir, c'est un chèque en blanc que l'on fait. Alors si le bail ne devait pas être signé, qu'ils s'engagent dans ce cas à nous rembourser la totalité des investissements qu'on va faire.

Ma proposition est de soit garder ces 5 ans, soit de trouver un accord pour que l'investissement de Fr. 480'000.— soit remboursé à l'échéance du bail, quitte à l'amortir sur une année ou deux ans, et se faire rembourser la différence. Mais en tout cas, avoir une certitude, c'est que l'on ne va pas mettre la totalité de cette somme pour rien.

M. FONTAINE : j'ai entendu lors d'une précédente séance de Conseil municipal le groupe socialiste parler de poker par rapport à la liaison L1-L2 avec M. BARTHASSAT qui, c'est à noter, n'est pas de mon parti, donc que je ne défendrai pas. Mais je constate aujourd'hui que M. RENEVEY joue le même jeu, on joue au poker tout simplement. Si, M. RENEVEY, vous prenez le risque de jouer au poker, j'espère que vous en assumerez les conséquences au cas où cela

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

devrait tourner au vinaigre. On va soutenir ce projet, néanmoins les choses sont claires et sont dites, on joue au poker en faisant comme cela.

M. AESCHBACHER : je vais mettre tout le monde d'accord. Effectivement, la proposition venait de la Commission sociale, mais pour une prolongation de 10 ans émanant du MCG, et de 5 ans du Président de la Commission des finances, dès le moment où l'amortissement se faisait sur 5 ans, ce qui paraissait logique.

Personnellement, je pense qu'il faut garder cette condition, et je partage l'avis de M. VINCENT. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une année ou une année et demie de bail et on ne sait pas ce qui va se passer. On va mettre Fr. 480'000.— dans ce bâtiment avec le risque que le propriétaire le reprenne peut-être, contrairement à ce que l'on nous a dit. On nous a dit qu'une partie de cette crèche était allouée aux employés d'à côté. Moi, si je suis propriétaire de l'entreprise, je suis peut-être intéressé à avoir l'ensemble de la crèche en gestion, pourquoi pas. Donc, j'invite le Conseil administratif à laisser cette indication.

Deuxièmement, quelle est l'urgence des travaux ? Il est vrai qu'on était aux finances, mais personne n'est venu nous dire s'il faut absolument faire ces travaux cette année. Ne peut-on pas imaginer les faire l'été prochain ? Je pose la question, il serait peut-être intéressant de laisser un peu plus de temps au Conseil administratif pour négocier un nouveau bail qui tienne compte des conditions souhaitées par la Commission sociale et la Commission des finances et une fois que l'on a quelque chose qui est clair, posé, on fait les travaux.

Nous ne sommes absolument pas opposés à faire des travaux pour améliorer la qualité de vie au sein de cette crèche, le souci que l'on a est du point de vue des deniers publics car il y a quand même un risque d'investir un certain montant et de se retrouver peut-être le bec dans l'eau à la fin.

M. MATHIEU : il y a peut-être quelque chose qui n'a pas été suffisamment dit dans le rapport, c'est la raison pour laquelle ce changement intervient : c'est que la banque est partie et la cafétéria, qui était utilisée en synergie et très intelligemment par l'Espace de vie infantine, autant pour faire des plats que pour les réunions de parents, a disparu, il n'y a plus de cafétéria. Donc, à mon sens, il y a une certaine urgence à faire ces travaux par rapport à ce que disait M. AESCHBACHER.

En écoutant M. RENEVEY, je me dis que les vacances commencent la semaine prochaine. Alors s'il faut la semaine prochaine aller exiger une signature, même pas du régisseur, mais d'un propriétaire, on sait que cela ne se passera pas cet été. Et par rapport à ce qui vient d'être dit par M. AESCHBACHER, cela veut dire que pendant une année, les enfants n'ont peut-être pas à manger ou doivent manger quelque chose de différent ou il faudra faire livrer du chaud, cela va être très compliqué et les réunions de parents devront se passer ailleurs.

Pour moi, cela n'est pas jouer au poker, mais c'est assurer une vie harmonieuse pour 120 enfants. C'est assurément la garder la plus grande de Lancy, même peut-être du canton. Donc ce n'est pas jouer au poker, c'est prendre un risque. J'étais assez favorable lors de la Commission des finances pour que l'on mette cette réserve, mais le discours de M. RENEVEY m'a fait changer d'avis et si l'on veut que 120 enfants aient une place de garderie raisonnable et puissent être accueillis de façon honorable par une association, donc par la Ville de Lancy, il faut voter ce crédit sans l'amendement.

M. COUTO : juste pour confirmer ce qu'a dit M. AESCHBACHER. Effectivement la proposition d'augmentation de la durée du bail a été faite par M. REOLON et pour une durée de 10 ans c'était moi.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

M. RENEVEY : j'allais aller dans le même sens que ce qui vient d'être dit. Je rappelle quand même que, si on parle en termes d'équité, on a quand même une très grande crèche, une des plus grandes du canton, dont les enfants ne sont pas dans des conditions parfaitement équitables vis-à-vis d'autres crèches pour les raisons qui ont été évoquées. Il y a aussi un manque de place pour que les enfants puissent bouger, même lorsqu'il pleut, ce qui est extrêmement difficile aujourd'hui puisque ce local n'existe pas.

C'est aussi une crèche où l'on mange tous les jours des spaghettis mous parce qu'on attend pour servir la nourriture chaude et, là aussi, on a des conditions qui sont moins bonnes pour ces enfants que pour les autres. Si l'on suit le raisonnement de M. AESCHBACHER, maintenons cet alinéa 2 et pour plein de raisons le propriétaire tarde à répondre, donc on ne fait pas de travaux, cela veut dire que l'on va louer une surface vide, mais on va louer quand même ; cette surface vide sera inoccupée puisque tant qu'il n'y a pas de travaux, les mesures de sécurité ne permettent pas de mettre des enfants dans cette structure. Là aussi, si on fait le bilan de tout cela, ce serait de mon point de vue un immense gâchis.

M. HAAS : il me semble que le sujet devient chaud, mais il est aussi lié au calendrier et à une forme d'urgence. Je suis un peu désolé, mais on nous a présenté ce dossier dans l'urgence lors de la dernière séance du Conseil municipal et ce soir, on se pose des questions relativement existentielles par rapport à la disponibilité ou pas et de signer ou pas ce bail de 5 ans.

Je crois quand même que, et je ne veux pas polémiquer là-dessus, il y a un traitement des dossiers en termes de calendrier qui ne me paraît absolument pas cohérent. Il m'importe peu de savoir quelle est la conjonction qui nous amène à cette situation aujourd'hui. Il y a une chose dont je suis sûr, c'est que l'on doit voter ce crédit parce que les spaghettis mous, c'est sympa en certaines périodes mais pas longtemps pour l'hygiène de nos enfants et après charge au Conseil administratif qui traite ce dossier de trouver un arrangement avec la banque qui est soit de signer ce bail à 5 ans, soit – et je reviendrais sur la proposition de M. VINCENT qui me paraît pleine de bon sens – de mettre une clause pour un remboursement des travaux si ce n'est pas respecté. Mais d'une manière ou d'une autre, nous demander à nous ce soir de prendre cette responsabilité en termes de calendrier et des conséquences possibles, cela me paraît un peu compliqué et je le regrette.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons voter la proposition du Conseil administratif qui consiste à supprimer l'alinéa 2.

***La proposition de M. RENEVEY est refusée par 17 non, 11 oui, 3 abstentions.***

M. CLEMENCE : j'aimerais d'une part demander le vote nominal sur cet objet et d'autre part, je propose un amendement, qui est la deuxième proposition du Conseil administratif, à savoir de rajouter « en principe », ce qui permettrait de faire quand même les travaux.

M. VINCENT : je suis désolé mais ajouter « en principe », cela ne veut rien dire.

Mme VERGAIN : nous allons ouvrir le débat sur cette nouvelle proposition d'amendement.

M. CLEMENCE : la proposition est d'inciter le Conseil administratif à le faire et après il y arrive ou pas, mais au moins on peut faire les travaux.

M. HAAS : je n'ai pas la même lecture. On vote ce soir ce budget pour que ces travaux se fassent, sauf que je trouve bizarre que l'on n'ait pas pris des contacts préalables. On a parlé de poker, mais c'est la roulette russe. On ne peut pas nous présenter cela ce soir sans avoir pris quelques garanties sur les conditions de ce bail. S'il le faut, on ira déloger un directeur du Crédit suisse et on lui dira que s'il ne signe pas, c'est lui qui fera les spaghettis aux enfants.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Je suis vraiment embêté, je comprends le risque, mais je ne comprends pas pourquoi on en est là ce soir.

M. DEROBERT : sur la proposition d'amendement « en principe », j'ai un peu de peine à comprendre parce qu'on vient d'effectuer un vote qui dit clairement que nous voulons lier ces travaux à la signature d'un bail de 5 ans. Maintenant, on va revoter avec un vote nominal parce que vous n'êtes pas d'accord avec ce qui vient de se passer, donc on revote ce que l'on vient de voter. Si on rajoute « en principe », cela veut dire que cela annule la totalité de ce point 2. On pourrait trouver d'autres synonymes de la chose et passer notre nuit à faire des votes. Excusez-moi, sur le principe on a pris une décision, n'en déplaise à M. CLEMENCE, cette décision est claire.

M. AESCHBACHER : ce que je trouve intéressant ce soir, c'est que l'on a la démonstration que c'est le deuxième mauvais dossier qui nous est présenté, il y en a un troisième qui viendra après, j'aurai l'occasion d'en parler.

Aujourd'hui, pour la deuxième fois - je rejoins M. HAAS - ce dossier a été mal ficelé. Il est arrivé trop tard ou trop vite, je ne sais pas dans quel sens. Aujourd'hui, alors que l'unanimité, à mon avis, de ce Conseil est d'accord de voter ces Fr. 480'000.— pour aller de l'avant au niveau de cette crèche, on bute simplement parce que personne n'a anticipé sur la problématique du bail qui allait se terminer dans une année et demie. J'ai quand même de la peine avec la manière avec laquelle ce dossier a été géré.

Ensuite, je rejoins ce que disait M. DEROBERT. Ce que je n'ai pas très bien compris, c'est si M. CLEMENCE voulait qu'on vote à l'appel nominal sur le « en principe » ou si c'est sur l'arrêté complet. Il aura l'occasion de s'exprimer là-dessus, mais je crois que l'on a voté tout à l'heure, à une large majorité, le fait qu'on voulait garder le point 2 qui imposait un bail de 5 ans. Le fait de revoter, vous aurez le même résultat, M. CLEMENCE, donc on perdra un peu plus de temps, c'est tout.

M. RENEVEY : je crois que j'ai dit, quand on a fait l'entrée en matière, la raison pour laquelle les choses sont arrivées comme cela. Vous le savez aussi bien que moi, dans les travaux on n'est pas maître du timing, il y a un certain nombre de choses qu'il faut finaliser, ce sont de nouveaux locaux, donc il faut qu'on regarde aussi ce que l'on peut faire. Ce sont quand même des travaux importants parce que, outre simplement de l'espace, il faut aussi pouvoir installer une cuisine, il faut regarder pour les sanitaires, pour les espaces - ce sont des espaces pour des enfants, donc il y a des normes très contraignantes, tout cela prend beaucoup de temps. Il faut négocier avec le propriétaire et là encore une fois, je crois que je l'ai dit, le propriétaire a accepté et s'est même empressé de nous proposer lui-même ces locaux. Le propriétaire, là aussi, accepte, sur la base de ce que nous souhaitons faire, les travaux envisagés. A la fois, il sait qu'il va nous louer ces locaux et il sait que nous allons faire ces travaux.

Ensuite, si cela a été présenté juste avant l'été, c'est pour la raison que j'ai évoquée lors de l'entrée en matière. Nous ne pensions raisonnablement pas pouvoir présenter ces travaux avant l'été et donc pouvoir les réaliser durant cet été. Les choses se sont décantées et ont finalement été plus vite que prévu, puisque nous avons réussi avec le mandataire à réfléchir avec la crèche, le service des affaires sociales, pour trouver une solution, à avoir aussi les montants des honoraires, les montants des budgets pour savoir ce que nous allions voter.

De ce fait, il y avait, comme je l'ai dit la dernière fois, une fenêtre de tir qui nous permettait d'aller plus vite que ce que nous avons envisagé et donc, raisonnablement, d'entrevoir la possibilité de faire des travaux pour le bien de nos enfants durant cet été-là. Il s'agit encore une fois d'ouvrir ces fenêtres, je vous rappelle que ce bâtiment était une ancienne banque, à

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

l'endroit dont on parle, il y avait des bancomats, donc ce sont des endroits qui sont extrêmement cloisonnés, fermés ; c'est la raison pour laquelle nous avons pu avancer ces travaux et les organiser, non seulement pour le bien de nos enfants, dès que possible, c'est-à-dire cet été, et de pouvoir dans la foulée faire des travaux pour avoir, si possible à la rentrée ou peu après, une cuisine de nouvelle génération qui permette d'améliorer notablement la situation pour nos enfants.

Donc, on peut très bien dire que le dossier a été mal conduit, vous pouvez dire ce que vous voulez, on aurait très bien pu dire : on attend et on n'aurait pas pris notre responsabilité, on aurait dit que tant pis parce qu'il y a un délai, parce que le Municipal sera peut-être fâché que ce soit un peu rapide et on met cela au mois de septembre, on a un délai référendaire au mois d'octobre, on commence les travaux de la cuisine au mois de novembre ou décembre et on attend une année entière pour faire les travaux des vitrages. Le Conseil administratif a estimé qu'il était dans l'intérêt des enfants d'avancer ces travaux et de présenter rapidement cela en pensant que le Conseil municipal comprendrait cette donnée. Maintenant, à vous d'en tirer les conséquences.

M. CLEMENCE : juste pour préciser la proposition pour M. DEROBERT. On donne le mandat au Conseil administratif, avec cet ajout de « en principe », de négocier ce bail, ce qui n'aurait pas été le cas si on avait supprimé le deuxième alinéa. En ajoutant ce « en principe », on permet de ne pas condamner les enfants à être pendant une année dans des conditions d'accueil un peu plus difficiles que ce qu'elles pourraient être avec ces travaux et surtout, comme l'a dit M. RENEVEY, on ne paie pas des locaux vides pendant toute la période des travaux.

M. DEROBERT : je ne comprends déjà pas où on en est dans les débats, car pour moi on a voté l'alinéa 2. On continue avec cela, en revenant sur l'alinéa 2. J'ai un peu de peine.

Ce que dit M. RENEVEY, on l'entend tout à fait, je crois qu'ici tout le monde est convaincu qu'il faut améliorer pour le bien des enfants.

Avec ce débat, on est en train de partir sur autre chose, à savoir si on peut demander au propriétaire de nous faire un bail de 5 ans. C'est cela la question qui a été posée et qui est l'alinéa 2. A cela, la personne qui donne le plus d'arguments pour que le client signe cela, c'est M. RENEVEY. Ce dernier nous explique que le propriétaire était content de signer cela, qu'il est content que l'on fasse des travaux, qu'il nous suit à 200% sur ce que l'on veut entreprendre et on émet tous les doutes possibles sur le fait qu'il nous signe un bail à 5 ans. Excusez-moi, s'il est content, s'il sait qu'on va faire les travaux, si toutes les choses qu'il nous explique sont vraies et que derrière il ne nous signe pas rapidement un bail à 5 ans, alors la discussion qu'on a ce soir a d'autant plus de raison d'être, parce que c'est vraiment qu'il veut nous le faire à l'envers par la suite.

Alors, je ne sais pas de quoi on discute, si tous ces arguments sont vrais, continuons et passons au vote de cet arrêté !

Mme CASUTT : j'ai une petite interrogation, la Commission des finances s'est réunie le 12 juin, donc cela fait 10 jours que vous savez que la commission avait le désir d'avoir un bail à 5 ans, je ne comprends pas que vous n'avez pas déjà pris contact avec le propriétaire pour pouvoir signer ce bail à 5 ans et que vous n'avez pas une pré-réponse à nous donner par rapport à un premier contact.

La deuxième chose, de toute façon on a un mois de délai référendaire avant de commencer les travaux, il me semble qu'en un mois, on doit pouvoir signer un bail, si justement cela ne doit pas poser de problème.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Donc, on peut voter maintenant cet arrêté avec cette clause et on laisse le travail se faire dans le mois qui vient.

M. RENEVEY : je vais réexpliquer ce que j'ai dit avant. Nous avons transmis cette demande au régisseur. Le régisseur a transmis au propriétaire. Vous savez aussi bien que moi la façon dont les choses se passent : on parle d'une grande banque, on va écrire à Zurich, le temps que cela arrive, que la personne qui s'occupe de ce genre de choses voie le dossier, le transmette à son chef, qui le transmet à son autre chef, etc., même s'il n'y a pas forcément de mauvaise volonté, cela va prendre beaucoup de temps, c'est tout ce que je dis, chacun prend ses responsabilités.

M. AESCHBACHER : j'ai une proposition à vous faire, je fais une motion d'ordre pour clore le débat, ce que n'a pas fait M. DEROBERT, mais il l'a dit indirectement. Je vous propose de clore le débat, parce qu'on a entendu tous les arguments dans tous les sens, qu'il fait particulièrement chaud et aussi pour que la Présidente puisse tester les nouveautés au sein de ce Conseil municipal.

Mme VERGAIN : nous allons voter cette proposition de motion d'ordre.

***La motion d'ordre proposée par M. AESCHBACHER est refusée par 17 non, 11 oui, 3 abstentions.***

M. VINCENT : je trouve assez malvenu de la part du Conseiller administratif en charge de nous mettre la responsabilité à nous, Conseil municipal. Vous n'arrêtez pas de dire que c'est notre responsabilité si ces enfants sont malheureux l'année prochaine ; les crèches de Lancy, ce n'est pas Kaboul. Même s'ils doivent attendre une année, je pense qu'ils supporteront, qu'ils ne seront pas traumatisés le reste de leur vie et qu'ils ne feront pas un procès à Lancy quand ils auront 18 ans. Maintenant, nous, on vous donne une responsabilité, vous avez un mois pour les faire signer. Je ne sais pas, vous ne partez pas en vacances, vous allez à Zurich et vous faites signer ce document. Si vous êtes expressément content – je ne me rappelle pas le mot que vous avez utilisé - qu'on continue de travailler avec eux et qu'on investisse dans leur local, je pense qu'ils seront extrêmement contents de vous recevoir pour signer ce bail, mais c'est à vous maintenant de vous décarcasser et pas à nous de prendre la responsabilité sur une décision qu'on a prise et que l'on a votée.

Mme GACHET CREFFIELD : je ne suis pas juriste, il est vrai que supprimer l'article ne me convient pas, mais il y a quand même le bien-être des enfants et des employés – je rajouterai dans le paquet l'ensemble des employés qui doivent faire comme ils peuvent avec les surfaces qu'ils ont.

Cependant, je ne suis pas juriste, mais y aurait-il une possibilité, si on met ce « en principe », de manière à laisser le mois à M. RENEVEY pour aller à Zurich, le cas échéant, de rajouter la notion de remboursement ? Je ne sais pas si c'est possible, mais cela laisse l'alternative. Cela nous permettrait au moins de dire que si l'on n'a pas de bail, on entamera des démarches au niveau du remboursement.

M. FONTAINE : je pense que c'est le moment de voter. M. RENEVEY nous a démontré qu'il était confiant dans ce projet. On a laissé une phrase, ce n'est pas grave, votons ! On fait confiance à M. RENEVEY sur son efficacité, j'espère qu'il n'aura pas besoin de prendre un jour de vacances pour aller à Zurich, mais votons !

M. BRUNIER : pour répondre à la question du bail, il faut bien détailler l'ensemble des travaux qui vont être faits dans le bail, comme cela en cas de doute, nous avons la certitude que le propriétaire était au courant de l'ensemble des travaux. Cela répond à la question de

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Mme GACHET CREFFIELD sur le remboursement, le juge appréciera en cas de litige la résiliation du bail.

M. PAGE : j'ai la remarque suivante, lorsque vous avez négocié avec le propriétaire pour l'aménagement de ces locaux, sachant que le bail allait s'arrêter dans une année et demie, pourquoi ne pas avoir en même temps négocié ce bail pour le renouveler ? On n'aurait pas été dans une telle situation.

M. REOLON : on est au pied du mur, il faudrait commencer à se faire une raison et voter. Bail ou pas bail, on a deux mois pour faire les travaux, on a un mois d'attente, si la question du bail tombe, on a aussi une personne qui vient de nous donner des aperçus de ce qu'on peut faire, à savoir détailler les travaux, pour pouvoir en cas de litige se faire rembourser, du moins une partie. Je ne pense pas qu'une banque va s'attaquer à une commune, si elle vend le bâtiment on peut toujours faire un droit de préemption, pourquoi pas, on pourrait acheter. Donc, à mon avis, il faut voter parce qu'on est vraiment au pied du mur avec ce débat.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'amendement de M. CLEMENCE qui consiste à ajouter au deuxième alinéa la notion de « en principe ».

***L'amendement proposé par M. CLEMENCE est accepté par 17 oui, 13 non, 1 abstention.***

M. VINCENT : suite à ce changement, je proposerai un amendement supplémentaire : après le « en principe », on rajoute, si cela ne devait pas se faire, que le propriétaire s'engage à nous rembourser l'investissement non amorti, parce que je crois à ce moment-là que l'on peut exiger que le montant nous soit restitué, moins l'amortissement évidemment.

M. MATHIEU : si on vote l'amendement de M. VINCENT, on vote dans le vide. On a M. BRUNIER qui nous a dit qu'il faut que dans le bail il y ait tous les travaux inscrits. Si un juge devait décider si l'on doit être remboursé ou pas, c'est la justice qui le fera, cela ne sert à rien de se placer plus haut que la justice et voter cela.

M. CLEMENCE : pour compléter ce qu'a dit M. MATHIEU, il y a en Suisse quelque chose qui s'appelle le code des obligations, ce n'est pas parce qu'on inscrit qu'on a envie que le propriétaire nous rembourse que le propriétaire est engagé à quoi que ce soit. Je ne vois pas en quoi un juge nous donnerait raison parce qu'on a mis cette somme-là, alors que le propriétaire n'a rien signé à propos de cette somme.

M. DEROBERT : j'aime bien qu'on cite le code des obligations et la loi et j'adore le « en principe » dans la loi.

Mme VERGAIN : nous allons voter la proposition d'amendement de M. VINCENT.

***L'amendement proposé par M. VINCENT est refusé par 15 non, 13 oui, 3 abstentions.***

M. DEROBERT : avant de voter, j'aimerais prendre la parole sur l'objet lui-même. Jusqu'à présent, on a discuté des amendements.

Le groupe PLR n'a pas du tout envie de refuser cette proposition, par contre il va s'abstenir. Au vu de toutes les discussions qui ont eu lieu et de ne pas avoir eu certaines certitudes, on ne veut évidemment pas mettre les enfants dans les problèmes qui surviendraient, par contre on s'abstiendra pour marquer la chose.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

M. BRUNIER : je reviens sur les indications qu'il faut noter dans le bail, c'est-à-dire la totalité des travaux. Aujourd'hui, M. RENEVEY nous dit que le propriétaire est tout content, on a que cela pour nous satisfaire. Moi, je dis qu'il faut mettre noir sur blanc tout ce qu'il y aura comme travaux dans le bail, quand cela viendra vers un juge on saura lire bail.

Mme VERGAIN : nous allons voter sur le principe du vote nominal proposé par M. CLEMENCE.

M. CLEMENCE : je retire ma proposition.

Mme VERGAIN : je vous remercie. Nous allons voter l'arrêté amendé.

*Vu la possibilité offerte à l'Espace de Vie enfantine Clair-Matin d'agrandir ses locaux, en aménageant une nouvelle surface destinée à la tenue de diverses réunions et à la construction d'une salle de mouvements pour les enfants,*

*Vu la nécessité de procéder à des changements de fenêtres dans un espace accueillant quotidiennement 40 enfants,*

*Vu la nécessité d'assurer la régénération des repas de cette institution, désormais livrés en liaison froide,*

*Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu le rapport de la Commission sociale, séance du 6 juin 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 12 juin 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par                      oui /                      non /                      abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 480'000.-- destiné à subventionner l'Association Espace de vie enfantine Clair-Matin au Petit-Lancy, afin de lui permettre de réaliser les aménagements envisagés dans les locaux supplémentaires dont elle dispose, notamment le changement de fenêtres dans l'un des espaces, la création d'une cuisine avec espace de régénération et d'un espace de lavage de la vaisselle, ainsi que la création d'une salle polyvalente et d'une salle de mouvements destinée aux enfants,*
2. *de conditionner l'ouverture de ce crédit à la signature en principe d'un bail de 5 ans renouvelable, dès la fin des travaux,*
3. *de comptabiliser cette subvention au compte des investissements, rubrique 54.565,*
4. *de porter cette somme au bilan, rubrique 54.165,*
5. *d'amortir ce crédit en 5 ans, dès 2018, par le compte de fonctionnement, rubrique 54.331*

***L'arrêté 106-17.05 amendé est accepté par 19 oui, 0 non, 12 abstentions.***

M. COUTO : vu tout cet amalgame, on a un peu changé d'avis par rapport à ce qui a été dit au début. On n'est pas contre non plus le bien-être des enfants, mais on a pris la décision de nous abstenir.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017****13) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 7 juin 2017**

Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY

**COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 12 juin 2017 -**

Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

---

**Création d'une place de jeux au square Clair-Matin – Crédit d'étude et crédit de construction (Fr. 340'000.--) (104-17.05)**

---

Mme GLASSEY présente le sujet : M. BONFANTI rappelle que jusqu'à très récemment, le square et les cheminements de Clair-Matin étaient sur domaine privé. La commune ne pouvait donc pas les rénover et la copropriété n'a pas fait son devoir d'entretien. Détériorés, les jeux ont été enlevés pour éviter les accidents. Après de nombreuses années de négociation, un transfert de propriété a été signé : cheminements et square appartiennent désormais à la commune.

Cette nouvelle place de jeux de qualité touchera plusieurs classes d'âges d'enfants entre 2 et 12 ans environ.

M. PAGE demande si les bancs existants seront conservés. Au départ, il n'était pas dans le projet prévu, mais on peut garder quelques bancs. M. PAGE demande si l'accès aux cheminements sera fermé. M. BONFANTI indique qu'il y aura bien la fermeture des accès, sauf pour les ayants droit et le SIS. Une réflexion est en cours sur la meilleure manière de procéder, avec des barrières ou des potelets rétractables.

M. HASLER précise que dans un deuxième temps, il faudra revoir l'ensemble des revêtements des cheminements, ainsi que l'éclairage public qui est obsolète et qui consomme trop.

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Conseiller administratif présente le sujet. Il s'agit d'un espace de jeux qui doit être aménagé au square Clair-Matin. La commune ayant finalement récupéré cet espace de la copropriété, il faut désormais l'équiper.

Il précise qu'il y a un dépassement par rapport au budget prévu qui était de Fr. 250'000.-- en raison de la modification de l'emplacement de la place de jeux initialement prévue sur une partie herbeuse mais qui, au vu des oppositions des propriétaires, devra se réaliser sur l'esplanade en béton sur le parking souterrain.

Après une présentation détaillée du projet, la discussion débute par une mise au point du président concernant le futur financier de la commune et le besoin d'être vigilant par rapport aux dépenses. Il est suivi dans cette réflexion par plusieurs commissaires qui s'étonnent du coût engendré par ce projet, soit Fr. 340'000.-- en regard d'autres places de jeux dernièrement aménagées comme celle des Fraisiers. Un commissaire souhaiterait savoir de quelle manière le choix des jeux a été effectué afin de répondre véritablement aux besoins des enfants de ce quartier et un autre estime qu'il y a encore beaucoup de questions qui se posent et se demande s'il ne vaudrait pas mieux renvoyer le projet en commission afin d'obtenir une version meilleur marché. La proposition est suivie par plusieurs commissaires dont l'un précise qu'il faudrait revenir avec un projet contenu dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue, soit Fr. 250'000.--.

Au vote l'arrêté est refusé par 5 voix contre, 3 voix pour et 4 abstentions.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Mme CASUTT : après discussion, même si certains d'entre nous étaient contre cette proposition, avec ce qu'on a vu au préalable, on se rend compte qu'on hérite d'une situation du passé, qu'une convention avait été signée avec les propriétaires quand on a racheté cette parcelle avec un certain nombre de jeux à mettre en place. Vu le nombre d'années qui a passé avant la finalisation du projet, il est clair que le prix a fortement augmenté. On espère quand même que l'on va pouvoir faire en sorte que cela soit un peu moins haut.

Il me semble que la majorité du Conseil municipal est d'accord avec la création de cette place de jeux. Néanmoins, le prix de cette place de jeux ne fait pas l'unanimité. Nous ne pensons pas que nous pourrions faire baisser cette somme de manière significative.

Malgré cela, nous ne nous opposerons pas à ce projet, car c'est un « cadeau » du passé et nous ne pouvons pas revenir en arrière.

Par contre, nous aimerions trouver une solution pour le futur.

La Commune a déjà fait des conventions avec les constructeurs des futurs bâtiments pour qu'ils participent aux déchetteries et à l'installation de places de jeux pour les enfants. Mais nous nous apercevons que l'entretien de ces aménagements qui revient à la commune commence à coûter cher et comme les futurs plans financiers ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices, nous aimerions qu'une convention soit signée lors de nouveaux projets pour que les nouveaux bâtiments prévoient dans leur fonctionnement un fonds de rénovation pour participer aux rénovations de ces espaces avec la commune.

M. AESCHBACHER : nous voici donc arrivés au troisième mauvais dossier présenté ce soir. On vient bouche bée nous expliquer que, comme cela fait 10 ans qu'on aurait dû faire cela, que cela va nous coûter Fr. 340'000.--, donc juste 40% de plus que ce qui avait été prévu, que en fait c'est dans la convention que l'on a négociée au niveau de la cession, qu'on a inclus ce coût, dans le sens où cela devait se faire sur un terrain herbeux, mais comme les copropriétaires manifestement n'aiment pas les enfants, on va déplacer sur la partie bétonnée, ce qui va engendrer des coûts supplémentaires.

On se pose quand même des questions en termes de coûts et quand on regarde les derniers projets qui ont été faits au niveau de la Ville de Lancy, comme le parc de la Mairie, les Fraisiers ou le parc du Pesay - mais le plus intéressant ce sont les Fraisiers - on se rend compte qu'à l'époque, pour 425 m<sup>2</sup> contre 290 m<sup>2</sup>, cela nous coûtait Fr. 600.— le mètre carré, et aujourd'hui cela va nous coûter Fr. 1'200.— le mètre carré, donc on a quand même des problèmes.

Je vous invite à prendre aussi le joli projet qui s'appelle « cahier des charges pour l'aménagement des espaces extérieurs », je l'ai trouvé sur Internet, où là il était prévu deux places de jeux, ce qui est intéressant, et dans les coûts que j'ai retrouvés, on arrivait au niveau du tapis souple à un montant de Fr. 20'000.— et des jeux à Fr. 32'000.--, ce qui faisait Fr. 52'000.— et certainement des choses que je n'ai pas vues, donc il y avait peut-être plus, mais en tout cas pas Fr. 340'000.--.

Très clairement ce soir, le groupe PLR va vous demander de renvoyer ce dossier en commission et de demander au Conseil administratif de revenir avec un projet qui tienne la route, qui soit redimensionné dans l'enveloppe budgétaire et surtout, qu'il vienne répondre aux questions qui ont été posées, à savoir quels seraient les utilisateurs de cette place de jeux, puisqu'on nous a dit que le quartier avait grandi, qu'il y avait beaucoup d'enfants, mais on n'a aucune idée du nombre et de la catégorie d'âge de ces enfants.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Il est vrai que c'est un super projet, si on regarde, on se rend compte qu'un certain nombre de jeux se complète ou se duplique. Donc, on estime qu'il est certainement possible de faire quelque chose de qualité à moindre coût.

Nous vous proposons de renvoyer ce dossier en commission, afin qu'il revienne traité correctement avec une deuxième proposition.

Mme VERGAIN : à quelle commission souhaitez-vous renvoyer cet objet ?

M. AESCHBACHER : à la Commission des travaux.

M. REOLON : il est vrai que ce dossier est vraiment folklorique. Il y a une augmentation de 50% paraît-il, c'est comme nos salaires, ils ont augmenté de 50% en 10 ans, les transports ont augmenté, tout a augmenté.

Je n'arrive pas à comprendre, qu'on me dise que l'on va faire cela sur une dalle, donc cela va coûter plus cher. Je ne pense pas que ce soit le cas puisque sur du gazon, on doit percer, on doit mettre un ciment, tandis que sur une dalle, on peut directement percer pour fixer les jeux.

Nous ne sommes pas contre le fait de faire une place de jeux, parce que pour les enfants, on n'en fait jamais assez, mais je rejoins un peu l'idée de M. AESCHBACHER de renvoyer cet objet en Commission des travaux, pour qu'on nous fasse des plans, c'est-à-dire des rapports clairs et nets sur les dépenses qu'il peut y avoir, sur l'aménagement, sur le prix, mais vraiment de façon détaillée. Pas arriver ici en disant : ah ! ça coûte Fr. 340'000.--, y a un type qu'a dit oui mais ça a augmenté, vous savez pourquoi en 10 ans on augmente de 50%, ah ben oui d'accord, ça a augmenté. Il y a tout qui a diminué, tous les matériaux ont diminué, les salaires ont diminué et là le type nous dit qu'il augmente de 50%, il faut m'expliquer.

M. MATHIEU : j'aimerais préciser deux-trois choses, j'ai l'honneur d'être un des plus anciens ici, et j'ai entendu au moins 15 fois : mais que fait-on à Clair-Matin, il y a des enfants, il n'y a pas de jeux ? A l'époque, c'était M. REVENEY qui disait chaque fois que l'on ne pouvait rien faire parce que le terrain appartenait à la co-propriété et n'avait pas encore été cédé à la commune. 15 fois on a dit à M. RENEVEY : débrouillez-vous pour avoir une convention pour que ce terrain soit cédé à la commune. Maintenant, c'est fait et tout à coup cela commence à déplaire aux gens.

Deuxièmement, j'aimerais revenir sur le surcoût : pourquoi cela coûte-t-il aussi cher ? Cela a été expliqué en commission, cela a été passé un peu comme chat sur braise dans le rapport, il y a trois raisons essentielles : la première, ce sont les mesures de sécurité dictées par le Bureau de prévention des accidents (BPA), qui sont contraignantes et pas incitatives, et qui donnent des surfaces beaucoup plus grandes que lorsque le premier projet a été fait.

La deuxième raison, c'est que le jeu qui est mis sur la dalle du parking nécessite des fondations plus chères que dans l'herbe, ce n'est pas moi qui le dit, mais un technicien de la commune, donc j'aurais tendance à le croire.

Troisièmement, les jeux eux-mêmes ont aussi évolué. Dans une place de jeux pour les enfants, il est maintenant de bon ton de mettre une balançoire avec deux pneus dessous où n'importe quel enfant de n'importe quel âge peut aller dessus et se coincer un pied. On fait des jeux pour des classes d'âge, jusqu'à 4 ans, de 4 à 6 ans, de 6 ans à 8 ans, donc il faut aussi pouvoir mettre des jeux pour les différentes classes d'âge.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Je n'ai pas vérifié, mais quand je passe à vélo, je vois bien 50 à 60 enfants dans cette cour, donc j'imagine 250 enfants habiter dans cette région, mais peut-être qu'on aura des chiffres un peu plus précis. Le fait de faire ces jeux différents nécessite une surface beaucoup plus grande qu'avant, ce qui est la deuxième raison du surcoût. La surface maintenant est exigée en sol souple et le sol souple prôné par le BPA est de plus en plus cher, on arrive à des sommes astronomiques, mais sans ce type de sol, on n'y arrivera pas.

Effectivement, le dossier a coincé entre les rapports de la commune et la co-propriété, effectivement il y a eu du temps de perdu, mais maintenant si en renvoyant en commission, le BPA nous met une somme supplémentaire, on aura la moitié de cette somme pour un tiers plus cher.

Donc, les enfants des Mouilles méritent d'avoir des jeux, je pense que l'on peut voter ce budget, ce n'est pas non plus une somme astronomique une centaine de milliers de francs, les Verts sont également attentifs au budget et aux dettes de la Ville de Lancy, mais ce n'est pas là-dessus que le gros des pertes va être fait. Je propose de voter ce projet sans amendement.

M. BONFANTI : j'aimerais compléter ce qui vient d'être dit et remercier pour ce que viennent de dire M. MATHIEU et Mme CASUTT.

C'est vrai qu'une convention a été signée. Pourquoi cette convention a-t-elle été signée ? Justement pour pouvoir avoir une cession au domaine public. C'est une négociation qui a eu lieu entre la Ville de Lancy et les différents propriétaires. Dans cette convention, il a été convenu le fait que, d'une part, les jeux ne devaient pas être installés sur la partie herbeuse, sinon il n'y avait pas de cession au domaine public, que ces jeux devaient être installés là où ils le sont actuellement, enfin là où il y a de la place, parce qu'il n'y a plus de jeux du tout.

C'est grâce à cette convention que tout a été débloqué, on a signé cette cession au domaine public en février après 10 ans de travail assez acharné de M. RENEVEY que je remercie pour ce travail, cela fait 27 ans qu'on attendait cela. 27 ans qu'on attendait que le transfert au domaine public puisse se faire. Cela fait 27 ans que la commune n'investit pas dans ce lieu. Cela fait 27 ans qu'on n'entretient pas les jeux parce qu'ils n'étaient pas à nous alors qu'il devait nous revenir à l'entrée en force du PLQ et que le square Clair-Matin devait nous revenir aussi pour qu'on puisse investir dessus.

C'est vrai que c'est plus coûteux, je l'admets, mais cela fait 27 ans qu'on n'investit pas du tout dans ce quartier et on va enfin pouvoir le faire.

Un autre élément, j'ai entendu que vous aimeriez bien savoir pourquoi cela coûte 50% plus cher. La première information qui vous a été donnée est le fait qu'il y a une dalle parce qu'il y a un parking souterrain. Le deuxième élément : dans la convention, il est indiqué le nombre de jeux et le style de jeux ; si vous rajouter les normes qui font que les jeux ne doivent pas être les uns à côté des autres, mais doivent être espacés pour éviter les accidents, si vous ajoutez tous ces éléments, l'espace des jeux s'est fortement accru et quand vous savez combien coûte le sol pour permettre aux enfants quand ils tombent de ne pas se blesser, vous voyez tout de suite que la somme supplémentaire est due à cela. C'est la taille des jeux qui est beaucoup plus forte et le fait que l'on soit sur une dalle de parking et non sur la partie herbeuse. Ce sont ces éléments qui font que cela coûte beaucoup plus cher.

Le problème que l'on a, c'est que si vous ne votez pas cela, moi je ne vais pas aller renégocier avec des personnes qui ont mis 27 ans pour signer la cession au domaine public. C'est hors de question que l'on aille négocier avec une trentaine de personnes. Donc, il n'y aura jamais de jeux si vous ne votez pas cet arrêté, c'est simple.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Je ne vais pas entrer dans une négociation avec des propriétaires, de nouveau sur 20 ans, pour savoir quel type de jeux, quelle taille, quelle couleur, parce que c'est bien ce qu'indiquait la convention, le nombre de bancs, de poubelles, les jeux, pas seulement pour les 2-3 ans mais qui vont jusqu'à 12 ans. Tous ces éléments font qu'à un moment donné on a un certain nombre de jeux qui doivent permettre de répondre à certains âges.

Une autre question avait aussi été posée en commission, à laquelle je n'avais pas pu répondre car je n'avais pas le chiffre, à savoir combien d'enfants il y avait dans ce quartier : nous avons fait une enquête, il y a 239 enfants qui ont entre 0 et 12 ans. Donc, 239 enfants, ce n'est pas rien, ce n'est pas anodin, je parle de 0 à 12 ans, après les 13-15 ans, je ne sais pas s'ils vont être dans ces espaces de jeux, mais moi je retrouve des fois des adultes qui sont sur les balançoires. Donc, il y a quand même un certain nombre d'enfants dans ce quartier. Je vous rappelle aussi qu'il y a 18 immeubles, on n'est pas en train de parler d'un quartier qui a deux-trois immeubles, avec une vingtaine d'enfants. C'est un énorme quartier à Lancy. C'est aussi un quartier qui est en difficulté par rapport à l'observatoire des inégalités, il a été considéré comme étant un quartier en difficulté, tout comme l'est le quartier des Palettes. Si on fait un effort par rapport au quartier des Palettes, on doit faire le même effort par rapport au quartier des Mouilles.

M. VINCENT : décidément ce soir les Conseillers administratifs ont envie de menacer les Conseillers municipaux. Je rappelle à M. BONFANTI que si ce Conseil municipal le décide, vous prendrez votre petit bâton de pèlerin et vous irez négocier, parce qu'on vous l'aura demandé et c'est ainsi que ce sera fait.

2014 : 107 millions, 2016 : 150 millions, budget 2017 : 172 millions de dettes dans cette commune. J'ai quand même le sentiment que les petits ruisseaux font les grandes rivières M. MATHIEU, et à force de mettre Fr. 100'000.— de plus à droite et Fr. 100'000.— de plus à gauche, on arrive à 1-2-3 et 10 millions supplémentaires.

Je crois que cette dernière Commission des finances a montré quelque chose : c'est une des premières fois depuis que je suis président de cette commission que les commissaires ne se sont pas interrogés sur le projet pour savoir s'il était bien ou pas, si la couleur était jolie ou si le sol était assez mou pour les enfants, mais se sont vraiment interrogés sur la raison pour laquelle ils sont à la Commission des finances, à savoir pour s'intéresser purement au côté économique et savoir si on peut se le permettre ou pas. C'est vrai que généralement on est, et je suis de ceux-là, à demander plus de détails sur ce qu'on est en train de discuter et sur quoi on va voter, mais globalement si on est là, c'est pour parler de finances.

Aujourd'hui, une augmentation de 50%, alors bien sûr on a choisi le tout option, c'est facile pour le Conseil administratif, on peut choisir, on met toutes les petites croix, comme cela on a le truc le plus beau, le plus grand, le plus chic, le plus cher, ce n'est pas nous qui payons et évidemment les autres quartiers de Lancy participeront à la soulte commune pour faire plaisir là-bas.

Les enfants, c'est une vache sacrée, certes, il n'en demeure pas moins qu'avoir un tapis mou de 290 m<sup>2</sup>, alors que la moitié suffirait légalement par rapport au BPA, parce qu'il suffirait de mettre ces éléments juste sous les jeux des enfants, pas besoin de le mettre où il y a de grands espaces vides, on pourrait faire Fr. 50'000.— à peu près, ne serait-ce même que Fr. 30'000.—, ce serait pas mal, d'économies. Peut-être que cela rendrait un peu plus difficile le nettoyage, mais je suis sûr qu'avec les super machines que l'on paie à notre voirie, elles arriveront à s'adapter à un seuil de hauteur.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Il faut être cohérent avec soi-même, cela fait maintenant des mois, des années, qu'on dit que la situation financière se péjore, on arrive chaque fois avec les projets les plus chers, comme cela tout le monde est content, je vais être réélu parce qu'ils vont être contents, j'ai mis le maximum de trucs, ils seront heureux. A la fin, je vous rappelle qu'il y a des gens qui paient. Donc arrêtez de dépenser l'argent que tous les autres paient, parce qu'au bout d'un moment, c'est un peu facile, mais à la fin il y a toujours une facture à payer et quand on arrivera à 200 millions, c'est peut-être là qu'il faudra s'inquiéter et il sera déjà trop tard.

M. BONFANTI : il y a un élément que vous n'avez peut-être pas compris M. VINCENT, la convention a été signée en 2013, et en 2013 je n'étais pas Conseiller administratif. Les éléments des jeux qui sont indiqués dans la convention n'ont pas été définis par moi, c'est la convention. Donc il faut juste respecter la convention qui a été signée.

M. VINCENT : la convention a effectivement été signée en 2013, mais le choix des matériaux et des objets qui sont dessus ne datent pas de 2013. Je vous rappelle que cette convention a été signée finalement avec les co-propriétaires, on va investir Fr. 340'000.— dans ce quartier, pour des co-propriétaires en partie qui ne veulent pas avoir des enfants juste devant chez eux, parce que cela les dérange et qui du coup les mettent un peu plus loin. C'est vrai que les enfants ne doivent pas être punis parce que, eux, ils n'en peuvent rien, mais on va mettre Fr. 340'000.— dans un quartier où les gens ne veulent surtout pas investir et veulent surtout que les enfants aillent le plus loin possible de chez eux. Les enfants ne sont pas responsables de cet état de fait, mais il faut juste aussi savoir raison garder.

M. FONTAINE : j'aimerais rappeler à Mme CASUTT une simple règle de trois : Fr. 340'000.— pour 299 m2, si vous faites une règle de trois pour arriver aux Fr. 240'000.--, il suffit de faire 200 m2.

On a aussi dit tout à l'heure que l'on devait suivre les budgets, etc. M. BONFANTI, vous aviez un budget de Fr. 240'000.--, libre à vous d'aller négocier cette convention avec ces propriétaires, et de leur dire que l'on ne pourra pas faire tout ce qu'on leur a promis, on va dans leur sens, on va construire ces jeux loin de chez eux, simplement au lieu de faire 300 m2 et mettre 6 balançoires, on va faire 200 m2 avec 4 balançoires. On vote les Fr. 240'000.— ce soir, cela passe comme une lettre à la poste, il n'y a pas de discussion et tout va bien. Au lieu de cela, on est là à tergiverser des heures à mon avis inutilement. Un règle de trois : 299 m2 Fr. 340'000.--, 200 m2 Fr. 240'000.— budgété, comme vous l'avez bien fait remarquer tout à l'heure, Fr. 240'000.-- ; on a Fr. 240'000.— dans le budget, vous dépensez Fr. 240'000.--.

M. MATHIEU : arrêtons de parler en sesterces, nous payons en francs suisses. Les normes ont changé, les prix ont changé, et M. FONTAINE le sait très bien car il a une entreprise. Donc, depuis 10 ans, les normes ont changé, il y a plus de mètres carrés et les prix ont changé, il y a une légère hausse depuis 10 ans, depuis quelques années cela redescend.

Pour M. VINCENT, quelque chose qui a l'air un peu technique, mais la partie qui est sous le jeu doit être en sol souple, pour que si un enfant tombe depuis le haut, il ne se fasse pas mal ; donc c'est beaucoup plus grand que le jeu lui-même.

J'aimerais conclure parce que j'ai oublié de le dire avant, même si je suis contre le renvoi en commission, ayons au moins l'honnêteté de renvoyer à la Commission du développement durable qui s'occupe de tous les parcs extérieurs et pas à la Commission des travaux.

Mme VERGAIN : est-ce que c'est une proposition ?

M. MATHIEU : oui, c'est une proposition.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

M. AESCHBACHER : on a bien fait de supprimer les informations parce que sinon je pense qu'on serait encore là demain.

J'aimerais revenir en préambule sur le chantage de M. BONFANTI pour lui dire que ce n'est pas comme cela qu'on fait avancer les choses et que personnellement j'ai horreur d'être menacé et que l'on fasse du chantage.

Ensuite, j'ai un autre problème : si la convention fixe un maximum de jeux, on est bien d'accord qu'on peut en faire moins en règle générale, parce que l'objectif de la convention s'ils ont mis un maximum de jeux, c'était justement pour ne pas en avoir plus, parce que cela les dérangeaient certainement d'en avoir plus, mais on peut imaginer en avoir moins.

Ensuite, je rappelle que cela fait 27 ans qu'on attend la signature de cette convention, donc à mon avis on peut attendre encore 2-3 mois en renvoyant en commission ce dossier pour qu'il revienne d'une manière un peu plus correcte.

Et pour terminer, par rapport à ce que disait M. MATHIEU, le projet à Fr. 240'000.— date de 5 ans, je le répète parce qu'on essaye de nous faire croire que cela fait 10-15-20 ans, cela fait 5 ans. Donc, en 5 ans, l'augmentation des coûts est exorbitante.

Je propose à nouveau que cela soit renvoyé en commission, cela m'est égal à laquelle, on pourrait même imaginer les finances puisqu'il s'agit d'un dépassement, mais je ne vais pas demander une commission mixte puisque vous savez que je suis particulièrement opposé à ces commissions mixtes. Donc, on peut imaginer que cela passe à la Commission du développement durable, je peux vivre avec, simplement avec un critère très clair, c'est d'inviter le Conseil administratif à revenir avec un projet qui rentre dans le budget des Fr. 240'000.— prévus.

M. HAAS : j'aimerais juste dire que je me réjouis d'aller faire de la balançoire avec M. MATHIEU, parce qu'il a l'air d'être expert en amortissement.

On peut discuter encore longtemps, mais je crois qu'il y a quand même des éléments d'histoire, on cherche beaucoup de responsabilités ce soir, on était peu nombreux à être là à la signature de cette convention.

Par contre, ce que j'aimerais, c'est que l'on vote oui, qu'on construise cette place de jeux parce que ce quartier se développe, mais il y a en tout cas deux Conseillers administratifs qui ce soir doivent tirer les enseignements de deux-trois dossiers épineux et si on va leur éviter les déplacements à Zurich ou avec les co-propriétaires, à savoir de présenter les dossiers de manière pertinente, percutante, pour que l'on n'ait pas ces débats une prochaine fois.

M. AESCHBACHER : je retire ma proposition de renvoi à la Commission des travaux si M. MATHIEU maintient sa proposition de renvoi à la Commission du développement durable, dès lors qu'il s'agira de choisir les jeux et qu'il appartient à cette commission de le faire, toujours dans l'enveloppe de Fr. 240'000.--.

Mme VERGAIN : nous allons passer au vote du renvoi en Commission du développement durable.

***La proposition de renvoi à la Commission du développement durable est refusée par 18 non, 13 oui, 0 abstention.***

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

M. AESCHBACHER : vu le résultat et comme nous sommes pour le bien-être des enfants comme tout le monde, nous nous abstenons. C'est un message comme quoi le PLR, ce soir, a été particulièrement soucieux des dépenses des deniers publics, ce qui n'a manifestement pas été le cas de l'ensemble des autres personnes de ce Conseil.

Mme BENCKER : j'aimerais parler au nom du groupe MCG qui va aussi s'abstenir sur ce vote.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus intervenir, nous passons au vote de l'arrêté.

*Vu la volonté de la Ville de Lancy de mettre à disposition un espace de jeux répondant aux besoins des habitants du square Clair-Matin ;*

*Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 7 juin 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 12 juin 2017 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

à l'unanimité, soit par                    oui /                    non /                    abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de construction de Fr. 340'000.— pour la création d'une place de jeux au square Clair-Matin,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 33.500,
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 33.140,
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 33.331.

**L'arrêté 104-17.05 est accepté par 18 oui, 0 non, 13 abstentions.**

#### 14) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 9 mai 2017 – Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY

##### a) Présentation de la formation APM

Mme MARMY présente le sujet : M. GAY nous informe que la formation est de 7 mois (1036 heures). Depuis 2016, elle se déroule au centre de police de la Fontenette, avant elle s'effectuait au bd du Pont-d'Arve.

La formation coûte Fr. 25'000.-- pour 7 mois. La formation va être prolongée d'un mois dans le futur afin d'accentuer la formation sur la police de proximité. En passant à 8 mois, le coût de la formation augmentera à Fr. 32'000.--.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

La police cantonale donne des cours sur l'organisation de la police, la police de proximité, les compétences psycho-sociales, la circulation routière, la tactique, la criminologie, le droit et la procédure pénale, la police judiciaire et d'autres prescriptions fédérales. La Ville de Genève et les communes donnent également des cours. M. GAY s'occupe des cours pour les communes de Lancy et d'Onex. Les principales disciplines enseignées sont la radiophonie, la pratique administrative, la culture d'entreprise, aux droits humains et aux secouristes.

M. GAY répond ensuite à plusieurs questions des commissaires en donnant les réponses suivantes :

Il y a 36 aspirants inscrits en ce moment, ils sont envoyés par les communes qui ont fait leur sélection. Les critères d'admission sont les mêmes que pour la gendarmerie. Si un APM lancé quitte son emploi peu après sa formation, il doit rembourser une partie des frais de formation. Un ancien gendarme peut devenir APM sans suivre de formation si cela ne fait pas très longtemps qu'il a quitté son travail.

**b) Concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours**  
=====

Mme MARMY présente le sujet : suite à un rapport de la Cour des comptes de 2011, une commission s'est réunie afin de revoir le concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours. Le document qu'elle a élaboré nous a été remis et M. RENEVEY ajoute quelques remarques :

Ce document a été validé par des personnes du SIS, du département cantonal et quelques membres de l'ACG. Il s'agit d'un document de travail. L'ACG doit encore le travailler.

Dans la loi, les sapeurs-pompiers professionnels doivent intervenir dans les 10 minutes ; malheureusement ce temps est rarement respecté. L'idée serait d'utiliser d'autres casernes sur le canton pour être plus efficace.

Concernant les sapeurs-pompiers volontaires, l'ambition serait de les former davantage afin qu'ils puissent travailler plus avec les sapeurs professionnels. Cela pose des interrogations concernant les horaires, le budget, la formation.

Toutes les communes ne sont pas favorables à cette réforme, mais d'autres pensent qu'il y a un intérêt à travailler en synergie.

Suite à des questions de commissaires, M. RENEVEY donne les précisions suivantes : la caserne de la ville de Lancy ne devrait pas devenir professionnelle, les casernes choisies seront plus excentrées.

Les choix finaux seront donnés par l'ACG et par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

**c) Divers**  
=====

Mme MARMY présente le sujet : M. RENEVEY nous informe que la campagne de prévention des chiens a eu lieu du 3 au 7 mai, 46 chiens ont été contrôlés sans infraction.

Le 20 mai, la police municipale était présente sur un stand à la Praille.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

M. RENEVEY a ensuite expliqué le dispositif qui était prévu pour le match de Finale de la coupe suisse.

**15) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 11 mai 2017–  
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI**

---

**a) Présentation du site Internet Museumonline**  
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Mme Marie RODUIT nous présente MUSEUM-ONLINE.ch, un tout nouveau site dont Lancy fait partie, ainsi que le Musée d'Art et d'Histoire de Genève, le Musée Ariana, BGE, Historisches Museum Basel, Museum Baselland, Schweizerisches National Museum. Il est clair qu'assez rapidement, de nombreuses autres institutions suivront.

Ce site propose aux personnes intéressées, comme des chercheurs ou des commissaires d'exposition, un portail commun de recherche virtuelle sur les collections muséales suisses. Pour l'instant en partie seulement, car tous les objets ne sont pas systématiquement en lien.

Mme RODUIT nous montre à l'écran comment faire une recherche et les informations que nous pouvons attendre d'un tel outil, sachant que l'adresse de l'institution figure sur le site pour qui est plus curieux.

Pour Lancy, le site est alimenté par l'informaticien, celui-ci reçoit une liste fournie par le service culturel qui a la base de données de sa collection.

**b) Présentation du programme du festival Mai au parc 2017**  
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Mme RODUIT poursuit avec la présentation de l'édition 2017 de Mai au parc du 19 au 21 mai (Villa Bernasconi, bord de l'Aire dans l'ambiance recréée d'une fête foraine et sous le grand chapiteau, yourte et au départ du chemin des Vignes).

**c) Présentation de la programmation de la salle communale du Petit-Lancy, du festival Lancy-Tennessee et du festival des Lumières**  
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Mme BABEL-ROSTAN nous prévient que la programmation est encore en cours pour la salle du Petit-Lancy (spectacles jeune public et adultes).

Elle poursuit avec la présentation du tout nouveau festival Lancy-Tennessee les 7 et 8 juillet, dans le Parc Navazza-Oltramare. Destiné à un large public et programmé par M. Kurt KHAN, surnommé Cow boy Kurt. Il y aura du blues, du rock, de la danse et des food trucks, ces derniers gérés par des associations lancéennes. L'incontournable Paul Mac Bonvin sera de la partie.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Des partenariats avec le *Ramada* pour loger les artistes. *Radio Cité* avec son émission *Country in the City*, animée par Nathalie Rendu. Il y aura aussi l'émission de la RTS *Le Kiosque à Musique* en direct sur le site du festival. Stéphane LORENZINI, enthousiaste et fin connaisseur, apporte quelques éclaircissements sur les tendances musicales des groupes.

Mme BABEL-ROSTAN parle encore du nouveau festival Lumières du 30 novembre au 17 décembre qui devra se dérouler à la tombée de la nuit. De nouvelles technologies, du mapping, ainsi que des installations, seront présentés au public dans différents endroits de la ville judicieusement choisis afin de mettre en lumière les bâtiments architecturaux de la commune et les sites naturels. Un membre de la commission demande si des revenus sont prévus. Mme BABEL-ROSTAN et M. LORENZINI répondent par la négative, puisque c'est la première édition, cependant un retour sur le chiffre d'affaire est prévu.

**d) Point de situation sur la politique et la planification culturelle de la Ville de Lancy**  
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : en présence de Mme BOUSSINA, point sur le contenu du document Politique et planification culturelle qui informe que la politique culturelle lancéenne s'appuie sur une programmation basée sur le principe de la variété de l'offre (contrairement à d'autres communes au programme unilatéral).

Lancy peut compter sur sa bibliothèque et ses deux centres d'art : Villa Bernasconi et Ferme de la Chapelle. Un grand travail de médiation culturelle est réalisé pour tous les projets artistiques organisés par la commune. Tous les acteurs ont été rencontrés et sur cette base la programmation a été établie.

A cela s'ajoute l'offre variée des associations auxquelles Lancy apporte son soutien. Ce peut être d'envergure communale, cantonale ou transfrontalière. C'est donc une offre de qualité, contemporaine ou classique, mais surtout multiple et éclectique ouverte au grand nombre mise en place tant par la municipalité que le monde associatif (Caroline fête son chemin, kermesse Muguet...). Trois domaines seront renforcés : d'abord l'utilisation de la salle communale rénovée du Petit-Lancy (café-théâtre, musique, danse, conférences), ensuite le Festival Lancy-Tennessee dans le Parc Navazza-Oltramaré après les promotions pour la population qui n'est pas partie en vacances, enfin le nouveau Festival des Lumières qui devrait apporter un peu d'animation en hiver, ainsi que mettre en valeur les sites du patrimoine architectural ou naturel de la commune.

Une discussion s'engage car le document apparaît peu précis sur la manière de dynamiser la culture et la promotion des arts et des artistes et le fait qu'il faudrait enquêter sur les besoins de la population. L'état des finances de Lancy obligera à être plus précis dans les budgets mais la culture ne doit pas en pâtir.

M. LORENZINI informe qu'une réflexion est menée actuellement en ce sens. Tout le monde est d'accord pour que la culture de Lancy soit la mieux adaptée à la population. Il ajoute qu'il est conscient de la mutation qui s'opère actuellement sur la commune au PAV, entre autres, et qu'il en tiendra compte pour l'accueil des artistes et des activités dans des structures comme le viaduc de la route des Jeunes par exemple. Un membre de la commission s'informe sur la campagne d'affichage de Lancy-Tennessee. M. LORENZINI répond qu'il est prévu un affichage en ville de Genève, sur Lancy et un relais presse et bien sûr du bouche-à-oreilles qui ne manquera pas de fonctionner dans le monde de la country.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Le président de la commission amène la discussion sur la co-construction d'une politique culturelle avec certains publics fragilisés ou ayant moins accès à la culture, de manière à ce que la politique culturelle ne soit pas élitiste mais atteigne toute la population. Et comment informer ? Mme BOUSSINA rappelle l'existence d'un agenda culturel ad hoc (le Lancéen apporte bien des informations, malgré sa dernière page souvent incomplète et pour l'instant nul besoin d'un Office d'Information).

**e) Divers**

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Stéphane LORENZINI fait part de la réorganisation du service culturel depuis le départ de Mme MARIETHOZ. Il explique que dorénavant les deux Centres d'art, Villa Bernasconi (Espace d'exposition) et Ferme de la Chapelle (galerie) sont regroupés et dirigés par Nicole KUNZ, dont Marie RODUIT est l'adjointe. Une personne vient d'être engagée à 50% pour l'accueil et la médiation culturelle. Traiter une même thématique de manière complémentaire est au programme.

M. BOVEY, de l'association *Concerts de Lancy* présente le programme à venir. A la demande d'un commissaire, Stéphane LORENZINI précise que M. BOVEY est bénévole. Ce dernier présente le programme de l'association lors de la fête de la musique, le 24 juin à la Ferme Marignac. Il y aura un partenariat avec les jeunes des locaux autogérés à la buvette et avec l'Institut international de Lancy qui ouvre sa salle des fêtes à cette occasion. Au programme : Jazz et classique.

**16) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 20 mars 2017  
COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET DU LOGEMENT ET DES SPORTS –  
Séance du 15 mai 2017 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**Situation financière du Lancy FC**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le président ouvre la séance en indiquant qu'à la suite de l'élection du nouveau comité et des informations divergentes qui circulent concernant les finances du club, il a paru opportun d'avoir un point de situation financière avec les responsables du Lancy FC.

Le responsable financier du club présente la situation. Il commence par rappeler que le nouveau comité du Lancy FC a été élu lors de l'assemblée générale du 23 novembre 2016. Ce comité est composé de sept personnes. Il est co-présidé par MM. Christophe HAYOZ et Didier HENRIOD.

A la suite de son élection, le comité a effectué une analyse de la situation financière du club. Il en ressort les éléments suivants:

- un budget mal contrôlé, avec une augmentation importante des charges salariales totales et des recettes prévisionnelles surestimées ;
- une perte prévisionnelle pour l'exercice 2016/2017 bien plus importante que celle annoncée lors de la dernière assemblée générale par l'ancienne présidente ;

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

- une trésorerie bien plus faible que prévue et qui portait sur une situation de déficit de trésorerie ;
- des situations de litige et des contrats mal négociés, qui ont un impact direct sur la gestion de la trésorerie.

A la suite de ces constats, le nouveau comité a décidé de construire un nouveau budget 2016/2017 plus réaliste et basé sur des revenus et dépenses connus. Malgré cela la situation est très préoccupante en termes de trésorerie. Il en est de même en termes de contrats. Actuellement, il existe plusieurs situations problématiques :

- Un litige avec le tenancier de la buvette de Florimont ;
- Un contrat de longue durée avec une importante pénalité a été signé avec l'équipementier. De plus, le choix de maillots « hors catalogue » a engendré un coût deux fois plus élevé qu'un équipement standard catalogue.

Afin de remédier à cette situation, le comité a négocié une diminution des salaires des joueurs de la 1<sup>ère</sup> équipe de 15% dès janvier 2017, ceci jusqu'au terme de l'exercice 2016/2017, d'où une diminution de la charge salariale d'environ Fr. 30'000.--.

- Il a rompu le contrat avec la société de marketing/communication avec Fr. 10'000.-- d'économie.
- Il a rompu le contrat du directeur sportif avec Fr. 10'000.-- d'économie.
- Il a annulé les repas/collations fournis aux joueurs de la 1<sup>ère</sup> équipe et de la 2<sup>ème</sup> équipe : Fr. 9'000.-- d'économie.
- Renoncé au remplacement d'une secrétaire à 30% Fr. 6'000.-- d'économie.

Au total, les mesures d'assainissement permettront d'économiser Fr. 65'000.--.

S'ensuit une discussion sur la situation financière du club et le besoin exprimé par le club de pouvoir compter sur un soutien financier ponctuel de la part de la ville de Lancy.

Plusieurs commissaires se posent la question de la responsabilité de l'ancienne équipe notamment en ce qui concerne les contrats comme celui avec l'équipementier, qui selon le nouveau comité est inacceptable dans les conditions fixées. Le fait que les salaires de la première équipe aient été pratiquement multipliés par quatre en 4 ans est aussi problématique.

Un commissaire aborde la problématique de la subvention versée au Lancy FC et souhaite savoir si cette dernière est bien utilisée dans sa majorité pour les juniors.

***Séance du 15 mai 2017***

Le Conseil administratif en charge des sports ouvre la séance en précisant que la commune avait demandé la tenue d'un audit auprès de la Cour des comptes afin de faire toute la lumière sur les soucis rencontrés par le Lancy FC. Selon lui, les inquiétudes sur les possibles malversations ont été levées. Par ailleurs, le club ne se trouve pas en cessation de paiement et sa situation n'est pas catastrophique. Le Conseil administratif propose donc d'avancer les montants prévus par le contrat de prestation pour pallier les soucis de trésorerie du club.

En effet, au vu des différents chiffres articulés en ce qui concerne les comptes. Il semble nécessaire d'obtenir des données financières plus précises. C'est pourquoi il a été demandé de demander à une fiduciaire de procéder à un audit de contrôle des comptes, de manière détaillée et neutre.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Lors de la discussion qui s'ensuit, plusieurs commissaires estiment que le rapport de la Cour des comptes soulève d'importantes questions comme :

- la problématique du non contrôle du contrat de prestation
- la situation de Lancy Management et de son actionnariat
- le non-respect des statuts par l'ancienne équipe

Il est relevé à ce sujet que la Cour des comptes ne s'est pas positionnée sur l'aspect juridique de la violation des statuts et qu'elle précise par ailleurs qu'elle ne peut pas exclure l'existence d'autres erreurs ou de situations problématiques.

Après ces échanges nourris, se pose la question de la suite. Il est répondu qu'un audit est lancé et devra être rendu au plus tard après l'été. Ensuite la Commission des finances pourra discuter d'un soutien financier correspondant à la réalité des difficultés financières du club.

Entre-temps, si besoin est, la commune avancera le versement des mensualités restantes de la subvention annuelle.

Pour terminer, une commissaire propose de mettre en place des critères concernant les subventions et les contrats de prestation y relatifs en décidant à partir de quel montant de subvention, un contrat de prestation doit être fait avec des indicateurs qui se retrouveraient dans un tableau de bord.

### 17) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES – Séance du 22 mai 2017 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT

---

#### a) Point de situation sur le chèque économique

=====

Mme RUERAT présente le sujet : en commission, diverses questions avaient été soulevées. D'abord, concernant le droit au chèque économique, ce dernier est réservé à des sociétés individuelles (indépendants ou raisons individuelles).

Pour obtenir le chèque économique, le demandeur doit fournir un dossier comportant plusieurs documents, tels qu'une lettre de motivation, la présentation des activités ou encore une copie de l'inscription dans le répertoire des entreprises genevoises ou au registre du commerce, etc.

Le chèque économique a été formellement lancé au mois de mars puisque « Voisins 105 » a ouvert son espace de *coworking* au mois d'avril. Il y a eu un article dans *Le Courrier* et dans *Le Lancéen*. La radio et Lancy TV en ont aussi parlé. De plus, sur le site de Lancy.ch, une page entière est également consacrée au chèque économique.

A ce jour, quarante personnes travaillent déjà dans les locaux «Voisins 105 » qui se trouvent au 105, route des Jeunes. De plus, des salles de réunion et des salles d'événements sont utilisées par des institutions telles que l'Hospice général ou l'Etat de Genève.

Actuellement, la Ville de Lancy n'a pas encore reçu de dossier pour le chèque économique.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Pour conclure, une inauguration officielle de ce nouvel espace aura lieu au mois de septembre.

**b) Divers**

=====

Mme RUERAT présente le sujet : à ce jour, le Conseil de fondation concernant Lancy TV n'est pas tout à fait prêt à présenter l'audimat de la chaîne ainsi que les diverses propositions.

La commission recevra donc le Conseil de fondation de la télévision locale au mois de septembre.

**18) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 29 mai 2017 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****Divers**

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : une commissaire s'étonne de voir à nouveau la piste cyclable de la route du Grand-Lancy fermée en raison des travaux, sans qu'un panneau n'ait été installé. M. LORENZINI va transmettre la demande à la DGT.

M. LORENZINI répond à une commissaire que les tarifs prévus dans le nouveau parking de l'Espace Palettes seront probablement identiques à ceux des autres parkings de la commune et qu'aucun tarif préférentiel n'est a priori prévu pour les usagers de l'Espace Palettes. Pour les usagers réguliers, il y aura la possibilité par exemple de louer une place, le montant mensuel étant de Fr. 160.--. Concernant les entrées et sorties du parking, il n'est pour le moment pas prévu de feux. Le plan de marquage définitif de l'avenue des Communes-Réunies est encore à l'étude à la DGT.

Concernant les loyers des futurs appartements de l'IEPA des Marbriers, M. LORENZINI nous informe que le plan financier prévoit un loyer de Fr. 5'292.-- la pièce, soit environ un loyer de Fr. 1150.-- pour le 3 pièces.

**19) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 31 mai 2017 –  
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Cité de Pesay – Présentation du projet de construction de logements**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. JACCAUD, architecte, membre du bureau lauréat du concours vient faire une présentation.

Ce concours a fait l'objet d'une plaquette dans laquelle on trouve l'ensemble des projets acceptés.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Concernant la présentation et dans les grandes lignes, on peut relever les points suivants :

Au niveau du contexte, le lien visuel avec le PAV et la prise en compte de la future gare du CEVA et de la plateforme d'échange avec les transports publics ont une forte influence sur le quartier, ainsi que la promenade des Crêtes.

Les contraintes imposées par l'OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs) et l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) sont importantes dans ce secteur, et ont influencé les formes, les structures et les orientations du projet.

On peut relever encore la qualité des espaces paysagers, des parcours de mobilité douce et des cheminements ainsi que les orientations spécifiques des logements.

Un important travail a été également fait sur le phasage des projets, afin de pouvoir reloger les habitants actuels du site.

La surface brute totale est de 26400 m<sup>2</sup> pour la partie Nord et de 15000 m<sup>2</sup> pour la partie Sud. La densité est de 2.24, dans la cible des directives du concours.

### c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : pas de divers

## 20) COMMISSION SOCIALE – Séance du 6 juin 2017 – Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI

### a) Présentation des crèches de Lancy

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : nous sommes accueillis dans les locaux de la plus récente structure d'accueil préscolaire : Couleurs du monde 20, rte de la Chapelle par M. DEMIERRE, responsable du service des affaires sociales, M. RENEVEY, Conseiller administratif, et les directeurs des IPE (Instituts de la Petite Enfance), Mme HAZ, Directrice de l'EVE Les Couleurs du monde (98 places, 140 enfants), ouverte depuis 2 ans à la route de la Chapelle. Mme DE VECCHI, Directrice Chante-Joie (90 places-126 enfants), quartier Semailles, M. CHAIX et Mme MEUNIER, co-Directeurs EVE Plateau (60 places, 77 enfants), Mmes JORDAN-OLIVEIRA et ZEN-RUFFINEN, co-Directrices EVE Clair-Matin (118 places, 152 enfants).

Les directeurs et directrices nous expliquent le fonctionnement des EVE (Espace de Vie Infantile) qui sont des associations de droit privé, dont le comité fait office d'employeur.

L'apport financier provient de subventions communales ainsi que des parents des enfants selon leur revenu (tarif dégressif). Les EVE appliquent donc la Convention Collective du Travail pour le personnel (CCT) et un règlement qui régit les prestations avec les parents, entre autres la longue liste d'attente commune pour les quatre crèches qui montre bien le besoin de notre ville qui grandit. Il s'agit d'un accueil dit élargi avec repas et sieste (à distinguer des accueils restreints de type garderie et jardins d'enfants aux horaires scolaires ou l'accueil des mamans de jour à domicile). Seuls les enfants des parents qui travaillent peuvent venir en crèche. Il y a

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

des partenariats avec des institutions, avec la Ville de Lancy ou avec des entreprises voisines des crèches (Procter & Gamble, Crédit suisse).

L'IPE est donc un lieu d'accueil extra-familial nécessaire, il apporte stabilité. L'IPE est de plus un lieu d'intégration et de prévention puisqu'il cultive les liens avec les familles souvent de diverses origines et développe le lien social car il lutte contre l'isolement, en renforçant cohésion et relations dans le quartier (par exemple les personnes âgées du CAD) ou entre les familles.

Il est d'autre part un lieu de développement sur tous les plans. Les crèches ne manquent pas d'adapter leur pédagogie aux dernières recherches sur les neurosciences (en bref les émotions chez l'enfant sont d'ordre biologique et non d'ordre psychologique, ainsi chaque interaction aura une influence sur le développement du cerveau et par là-même du développement de manière générale (moteur, socio-affectif, langage, mémoire, coordination, raisonnement, jugement). Les enfants en situation d'handicap sont aussi acceptés, même s'il faut parfois engager un éducateur spécialisé pour leur intégration. Cela enrichit le dialogue et crée l'opportunité de programmes tels « Signons ensemble » (EVE Clair-Matin) où tous les enfants ont appris à communiquer par signes avant de savoir parler.

On aborde le sujet de la professionnalisation des activités, du rôle du directeur-trice qui est plus administratif que celui de l'éducateur de la petite enfance et que ce dernier sera bientôt aidé par des personnes avec une toute nouvelle formation d'assistant socio-éducateur.

Les IPE sont complémentaires sur bien des plans. Ils s'impliquent pour la formation d'étudiants de tous niveaux dans différents domaines (éducation, entretien du bâtiment, social).

Ensuite, à tour de rôle, les directeurs présentent la spécificité de leur crèche et leurs choix d'encadrement pédagogique.

### c) Divers

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : M. DEMIERRE annonce la journée du 22 juin « un autre regard sur le vieillissement ».

M. RENEVEY informe la commission qu'un projet appelé « CAL », acronyme pour *Contact aînés Lancy*, a été initié par le service des affaires sociales, en collaboration avec VIVA. Il annonce ensuite le lancement du programme du Passeport Santé 2017 pour les aînés.

Il apporte les dernières statistiques de fréquentation des restaurants scolaires (2015-2016 : 1189 ; 2016-2017 : 1276 ; 2017-2018 : 1450) soit environ 10% de plus chaque année.

Une commissaire demande si l'expérience du glacier sur la place du Marché (petite place jouxtant la place du 1<sup>er</sup>-Août) a été concluante et pourrait être reconduite pendant l'été 2017. M. RENEVEY répond que c'est du ressort de la Police municipale. Un membre de la commission précise qu'en 2015 le gérant n'était pas rentré dans ses frais pour la simple raison qu'il devait fermer trop tôt pour éviter que le bruit nuise aux habitants. Il précise que la place du 1<sup>er</sup>-août serait un emplacement plus propice.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017****21) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 7 juin 2017 –  
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

---

**Divers**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet :

***Fête du Jardin***

Mme TOMBET annonce que la première édition s'est très bien déroulée: La météo était favorable, le marché aux plantons a bien fonctionné, et les associations sont satisfaites. Souhaitant réitérer l'expérience l'an prochain, la somme équivalente a été mise au budget. La Fête du Jardin devient en quelque sorte un pendant printanier à la Fête de l'Abeille.

***Poubelle verte***

Une augmentation de 45% des déchets a été constatée, ce qui est un très bon résultat, d'autant plus qu'il y a eu une diminution équivalente des déchets incinérables.

***Section des espaces verts Champs-Gottreux***

Suite à la remarque de Mme DEGLI-AGOSTI, M. HASLER a fait une visite au parc des Champs-Gottreux qui n'est effectivement pas en très bon état. Un aménagement et l'entretien seront revus.

***Terrain synthétique des Fraisiers***

L'entreprise Realsport a déposé un recours, car elle n'avait pas été retenue par la commune pour les travaux de rénovation du terrain. La Cour de justice a contacté Realsport indiquant qu'il n'y avait pas de recours possible et que ce dernier n'était pas recevable. L'entreprise a retiré son recours. La procédure a retardé le planning des travaux, ils seront effectués pour la mi-août.

***Cimetière***

Le Président évoque l'apparent affaissement du sol au cimetière du Grand-Lancy, où des tombes penchent. Est-ce un problème de sol? M. HASLER indique que l'affaissement des stèles est dû à un problème au moment de l'installation des tombes qui est de la responsabilité des marbriers.

**22) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 12 juin 2017 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : le Président souhaite que les commissaires reçoivent avant les vacances un projet de budget des investissements 2018 afin de l'étudier. M. LORENZINI indique que le projet de budget leur sera remis dans le courant du mois d'août.

M. LORENZINI indique qu'il y a sur CMnet une explication détaillée sur ce que signifie la notion d'endettement net par habitant. Mme AYMON explique en détail ce document.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

Enfin M. LORENZINI, indique, en lien avec la Commission conjointe finances et sports sur le Lancy FC et le rapport de la Cour des comptes qui indiquait un ratio de joueurs non lancéens pratiquant le football dans l'école de football du Lancy FC, une statistique qui précise que 912 enfants nés après 1997, 60% sont des résidents de Lancy, 10% d'Onex, 3% de Plan-les-Ouates, 3% Lignon-Libellules, 3% Carouge-Acacias, 5% Jonction-Plainpalais, 15% Carouge-Acacias.

Il précise que, fort de cette statistique, le Conseil administratif a écrit un courrier aux communes de Carouge et Genève en leur rappelant sa demande de longue date, à laquelle elles ne veulent pas donner suite, de créer des infrastructures sportives footballistiques dans le cadre du PAV, dans le grand parc carougeois, puisque c'est le seul endroit qui pourrait accueillir un, voire deux terrains de football.

### 23) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. REOLON : pourrait-on mettre une climatisation dans cette salle ?

M. COUTO : je reviens toujours sur le même sujet, les places de parking qu'on a fait à la route de St-Georges, en face de Procter&Gamble. J'ai vu, il n'y a pas longtemps, une maman qui sortait de sa voiture garée à cet endroit avec une poussette. Elle était confrontée à un dilemme parce que d'un côté il y a des fils de fer et la séparation avec des arbres au milieu de la route, elle ne peut pas passer par là, et de l'autre côté, à l'heure de pointe, il y a le trafic.

J'aimerais savoir, si cette personne est accidentée à cet endroit parce que, dans ce cas concret, elle essaye de traverser la route avec la poussette et qu'on ne la voit pas, qui est tenu responsable, c'est la personne, la commune ou le Canton qui sera susceptible d'avoir un procès ?

M. AESCHBACHER : j'aimerais remercier le Conseil administratif et le porte-drapeau de la Ville de Lancy qui était présent le 1<sup>er</sup> juin et qui était particulièrement heureux d'être porte-drapeau.

J'aimerais aussi remercier la Présidente de la Commission des sports qui était une des seules personnes présentes dans la tentative de promotion du Lancy FC en première ligue promotion. Je trouve dommage que les autres membres de la Commission des sports n'aient pas réussi à se déplacer à Marignac.

M. LORENZINI : en réponse à M. COUTO, je crois que j'ai déjà expliqué plusieurs fois l'historique de ce dossier. Il y avait un problème de sécurité par rapport à des comportements, le Canton a décidé de mettre en place ce système qui n'a pas que des avantages. En effet, ce ne sont pas des places idéales, d'un côté il y a une berme centrale et de l'autre côté, on a la circulation. Mais voilà, c'est le Canton qui a pris la décision, s'il devait y avoir un problème, c'est une décision cantonale, il assumera.

\* \* \* \* \*

M. DEROBERT : avant de poursuivre avec le point à huis clos, pourrait-on avoir 5 minutes de suspension de séance.

M. LORENZINI : le sujet va prendre 3 minutes.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017**

Mme VERGAIN : je prie le public et les représentants des médias de bien vouloir sortir de la salle.

**24) ACHAT DU BIEN-FONDS, SANS LES DROITS A BATIR, DE LA PARCELLE 1652, SISE CHEMIN DES ERABLES (FR. 6'900'000.--)**

---

Point traité à huis clos.

*Proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, acceptée par 30 oui, 1 abstention.*

La séance est levée à 22h30

**La Secrétaire :**

**Céline ROSSELET**

**La Présidente :**

**Nathalie VERGAIN**

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2017

### QUESTIONS DU PUBLIC

---

Mme BEUN : j'ai deux questions. L'une concerne le chemin de la Colline. Sur ce chemin, comme vous le savez, il y a un rapport de priorité qui est très compliqué. D'après la police, c'est une genevoiserie effectivement. Normalement, sur ce chemin, le véhicule qui monte est prioritaire par rapport à celui qui descend. Cependant, justement sur ce chemin – et c'est là la genevoiserie – il y a des obstacles fleuris et lorsque on est devant ces obstacles, on doit s'arrêter pour laisser passer l'autre véhicule. Le problème, c'est que sur ce chemin, il n'y a pas de panneaux, on ne sait pas où les gens doivent céder la priorité, il n'y a aucune civilité et justement ce comportement inadéquat et incivil a déjà généré de trop nombreux accidents. La question est : ne serait-il pas temps de faire quelque chose avant qu'il y ait un accident mortel ? Par exemple, en posant des panneaux signalant qui est prioritaire ou proposer de mettre des APM pour surveiller.

Pour conclure avec cette première question : nous aimerions enfin que vous puissiez agir, afin d'éviter des accidents mortels.

J'ai une autre question qui concerne l'avenue du Curé-Baud, entre les Palettes et la place du 1<sup>er</sup>-Août. De très nombreux véhicules, comme des camionnettes ou des gros camions aussi, utilisent ce chemin au lieu de prendre l'avenue des Communes-Réunies et passent devant l'école. C'est dangereux pour les usagers, pour les résidents, et bien sûr pour les enfants. Y aurait-il une possibilité de mettre cette route qui, je crois, est communale, en zone 30 à l'heure ou 40 à l'heure avec des panneaux indiquant « résidents et ayant droits seulement ».

M. RENEVEY : sur la première question, le chemin de la Colline, nous n'avons pas connaissance d'accidents à cet endroit, ni graves ni peu graves. Pour l'instant, il n'y a pas eu de pétition, il n'y a pas de demande, on n'a pas eu d'informations comme quoi il y a des accidents dans cette zone. Effectivement, c'est très raide et serré, les gens se déplacent lentement, il faut croiser ce n'est pas toujours évident, la vitesse de notre point de vue n'est pas excessive. En résumé, pour l'instant, il ne nous semble pas qu'il y ait un problème particulier dans cette zone, contrairement peut-être à d'autres secteurs qui seraient de notre point de vue largement plus dangereux que ce chemin de la Colline.

M. BONFANTI : par rapport à l'avenue du Curé-Baud, au niveau de la hiérarchie du réseau routier, c'est du réseau 2, ce qui veut dire que c'est une route qui est faite exprès pour passer d'un quartier à un autre, c'est-à-dire qu'on ne peut mettre un panneau « ayant droits ». C'est justement fait pour les personnes pour qu'elles puissent traverser d'un quartier à un autre. Si cela avait été du réseau 3, comme vous l'avez indiqué pour d'autres quartiers, là par contre on peut mettre « résidents » ou « ayant droits ».